



Seniors of the European Public Service

Seniors de la Fonction Publique Européenne

175 rue de la Loi, Bureau JL 02 40 CG39, BE-1048 Bruxelles

105, avenue des Nerviens, Bureau 00.022, BE-1049 Bruxelles

Entreprise ASBL N°: 806 839 565.

Tél : +32 (0)475 472470.

Email: [info@sfpe-seps.be](mailto:info@sfpe-seps.be) Web : [www.sfpe-seps.be](http://www.sfpe-seps.be)

25.06.2022  
CA/SC/LDD/22.17

## **Compte rendu de l'Assemblée générale**

**du 23.06.2022 10h30 – 17h30**

Au restaurant « Au Repos des Chasseurs »

Avenue Charle-Albert, 11 1170 Bruxelles (Boitsfort)\* +32(0)26604672

### **Réunion en présentiel**

Réunion d'une journée en présentiel avec repas convivial à 13h00 aux Repos des Chasseurs.

Depuis 2019, nous n'avons plus eu de réunion plénière.

La communication a été faite dans le Bulletin de mars 2022, distribué par Internet le 14 avril et par la poste le 15 mai.

L'invitation a été répétée par mail le 8 juin 2022 à qui nous a donné une adresse Internet

### **Participation à la réunion**

50 membres étaient présents dont 22 membres effectifs sur un total résiduel de 40.

Plusieurs inscrits ne sont pas présentés, suite aux grèves.

4 procurations ont été enregistrées.

Annexe 0

### **Participation par correspondance**

Le document support et ses annexes a été envoyé à ceux qui se sont excusés de ne pas pouvoir venir à l'assemblée.

### **Langue de travail**

Vu la facilité d'utilisation du français par la majorité des retraités, les documents et présentations sont en français.

Cependant, les questions pouvaient être posées en EN, NL, DE, IT (et autres en fonction des nationalités présentes dans l'assemblée)

### **Ordre du jour**

#### **Assemblée générale**

Approbation de l'OJ.

1. Approbation du CR de l'AG du 24.06.2019.
2. Comptes 2021

- a. Comptes et vérifications
- b. Séparations des comptes Bru-Lux—It
3. Budget 2022
4. Rapport d'activités 2021
5. Programme 2022
6. Quitus aux administrateurs
7. Antenne SEPS-Italia - Participation
8. Antenne SEPS-Luxembourg – Situation
9. SEPS-SFPE : AISBL avec antennes BE ; LU ; IT ?
10. Ambassadrices PMO-RCAM
11. Membres effectifs – appels
12. Nomination de deux administrateurs
13. Nomination des vérificateurs aux comptes
14. Elections du CA 2023-2025

### **Informations relatives à la SEPS**

1. Déménagement du/au N105
2. Assurances – Groupe assurances SEPS / Afiliatys
3. Afiliatys - Réorientation d'Afiliatys - Collaboration renforcée avec Afiliatys
15. Actions Ukraine (Info rapide)
16. Actions de promotion En accord avec la DG HR D1 – Aide-aux-pensionnés
17. Contribution to EPSO and internal competitions

### **Rapport de la Commission sur le Statut 2014**

1. Adaptation intermédiaire juin 2022
2. Relation avec l'AIACE (Info rapide)
3. Lettre au Commissaire
4. Rapport Rappel des positions du CoRePer
5. Position des syndicats
6. Groupe de défense

### **Evolution du RCAM**

1. Rapport de Monique Breton, vice-présidente du CGAM
2. SEPS-Italia – Relation avec le SSN (Système de santé national italien)

### **Multilinguisme**

### **Problèmes rencontrés par les membres**

### **Questions**

## **Information et décisions proposées**

### **I. Assemblée générale**

1. Adoption du CR de la réunion de l'Assemblée générale du 24 juin 2021.
2. Comptes de l'année 2021

Annexe 1. Accord donné par le CA afin de proposer le rapport comptable à l'AG.

Les comptes sont donnés séparément pour SEPS-Bruxelles ; SEPS-Italia ; SEPS-Luxembourg

L'AG approuve, à l'unanimité, les comptes de 2021.

### **3. Budget pour 2022**

Annexe 2. Ce budget avait été présenté au CA et **approuvé par la procédure écrite du 05.12.2021**.

Le budget dit « extraordinaire » est très difficile à définir car les frais d'avocat sont fonction de l'avancement des dossiers.

Hendrik Smets signale la probabilité de la continuation d'une action contre le service fédéral des pensions belges en ce qui concerne la pension de réversion en faveur d'un fonctionnaire européen. Il y a donc trois actions en cours : pension de réversion ; reprise du travail après invalidité ; récupération des droits à pension nationale versés inutilement à la Commission. Il est difficile de savoir quand sont à prévoir les frais d'avocat.

Hendrik Smets signale le problème des droits à une pension nationale, donnés à la Commission mais rendus inutiles si la carrière a été complète (Enrichissement sans cause de la Commission). Cette action pourrait mener à un recours en 2023 ? Il faut pour cela trouver un collègue, qui prend sa retraite sans profiter de ses droits repris par la Commission et entamer la procédure dans les 3 mois de son départ : Art 90§2 contre l'obligation de demander le rachat des droits à une pension nationale après 10 ans (et 6mois) de service. Il serait logique qu'une telle décision soit prise en fin de carrière, en connaissance de cause !

Quelques candidats se sont manifestés mais, encore faut-il qu'ils soient d'accord de supporter la procédure, bien que ce soit aux frais de la SEPS.

Le budget de 2022 a été approuvé à l'unanimité par l'Assemblée générale.

#### **4. Rapport d'activités 2021**

Annexe 3. Rapport « formel » en cette période de COVID.  
Le rapport d'activité 2021 n'a pas fait l'objet d'observations.

#### **5. Programme 2022**

Une proposition de description succincte du programme 2022 en annexe 4. Il ne comporte rien de nouveau ni aucune action à soumettre à discussion.

COVID permettant, les permanences seront réorganisées et les actions et réunions habituelles de la SEPS seront reprises. Un groupe de défense de nos acquis est cependant créé pour répondre aux éventuelles attaques des EM suite au rapport de la Commission sur l'application du Statut de 2014. Voir points III ci-dessous.

#### **6. Quitus aux administrateurs**

Vu l'accord donné sur le rapport comptable et le rapport d'activité, le quitus est donné aux administrateurs, à l'unanimité.

#### **7. Antenne SEPS-Italia**

Comme annoncé dans le Bulletin, l'antenne a été créée en 2021 et se développe de manière autonome.

Stefan Nonneman est nommé par SEPS-IT comme personne de contact et donc observateur au CA. Annexe 5.

Etant donné l'importance de la liaison avec SEPS-IT et l'intérêt de Stefan pour la gestion de la SEPS et pour les assurances en particulier, **le CA propose à l'AG de nommer Stefan Nonneman comme Administrateur.**

#### **8. Antenne SEPS-Luxembourg**

L'antenne a été créée en 2017 au Parlement Européen Luxembourg par Jean-Louis Cougnon (Annexe 6)

Bâtiment Konrad Adenauer - Bureau 01GO24      KAD 01GO24

L'antenne n'a pas trouvé, jusqu'à présent, les bénévoles sur place pour développer et gérer cette section bien qu'un support logistique ait été proposé et qu'une provision de 2.000 € ait été versée par la SEPS-Bruxelles sur un compte de la BIL ouvert au nom de la SEPS.

**Le CA considère que cette antenne pourrait se développer comme le fait celle d'Ispra mais elle ne peut que se baser sur le bénévolat local, tout comme le font SEPS-Bruxelles et SEPS-Italia.**

L'action pourrait être relancée au Luxembourg sur la base de la liste des membres SEPS qui résident au Luxembourg.

## **9. SEPS-SFPE : AISBL avec antennes BE , LU , IT ?**

La question a été posée au CA : doit-on développer la SEPS en SEPS-Internationale et plusieurs antennes : SEPS-BE ; SEPS-IT ; SEPS-LU ; SEPS-FR ; ...

Hendrik Smets a proposé de nous donner une analyse des avantages et inconvénients du statut d'AISBL.

Il est clair cependant que le présent CA reste le comité de gestion de la SEPS.

Plusieurs membres du CA sont en faveur du passage au statut d'AISBL, sans attendre le développement des antennes. **Le CA demande donc à Hendrik Smets de définir les détails de l'action à entreprendre.**

L'AG adopte la décision du CA.

## **10. Ambassadrices PMO-RCAM**

Helen James est ambassadrice SEPS auprès du PMO depuis plusieurs années.

Le CA a nommé Giuseppina Corda comme ambassadrice auprès du PMO (12.02.2022). La nomination d'ambassadrice s'accompagne de la nomination en tant que Senior Actif par la DG HR D. Cette nomination doit également être entérinée par le PMO. Il est cependant important d'attendre quelque peu que la réorganisation du PMO s'accomplisse et que le nouveau directeur du PMO soit convaincu de notre support aux retraités. Une réunion SEPS-PMO est envisagée, également pour les assurances santé complémentaires au RCAM et la collaboration avec Afiliatys.

Sans attendre, le CA décide de demander la confirmation de la part de la DG HR D par la section « Aide-aux-pensionnés » : **Giuseppina Corda, Ambassadrice SEPS auprès du PMO** et Senior active.

L'AG accepte la position du CA.

## **11. Membres effectifs – appels**

Les membres votants (statutaires) de l'AG devraient être au moins une cinquantaine. Vu les absences consécutives de plusieurs d'entre eux (une dizaine : annexe 7), il est nécessaire de nommer plusieurs nouveaux membres. Cette nomination doit être faite par l'AG, idéalement sur proposition du CA. Il convient de trouver des volontaires et **un appel sera fait par le Bulletin de juin 2022.**

**Georges Distexhe, qui s'est porté volontaire avant la réunion a été nommé par l'Assemblée.**

## **12. Nomination de deux administrateurs**

Vu l'implication de Jean-Pierre dans le groupe assurances et comme vérificateur aux comptes, **le CA propose à l'AG que Jean-Pierre Amond soit nommé administrateur.**

Vu l'importance de SEPS – Italia, et la nomination de Stefan Nonnemen comme personne de contact entre Italie (Ispra) et Bruxelles, **le CA propose à l'AG de nommer Stefan Administrateur.**

**L'AG approuve la nomination de Jean-Pierre Amond et de Stefan Nonneman comme administrateurs. Leur mandat se terminera cependant avec celui du conseil d'administration 2020-2022 , au 31.01.2023**

## **13. Nomination des vérificateurs des comptes**

Filomena Paolone et Jean-Pierre Amond ont effectué la vérification des comptes de 2021. **Filomena accepte de continuer cette action.**

Jean-Pierre, en tant qu'administrateur ne peut plus remplir cette fonction (mais sera fortement impliqué à cette tâche).

**Jacques Delincé s'est porté volontaire** pour cette action en 2023 et est donc nommé par l'Assemblée.

Un appel sera fait pour un troisième volontaire

## **14. Elections du CA 2023-2025**

Les statuts prévoient le renouvellement du CA tous les 3 ans. Le présent CA (2000 – 2002) termine son mandat au 31 janvier 2023. **Les élections seront donc lancées fin décembre 2022**, lors de l'AG prévue le 08.12.2022. Règlement électoral en annexe 8. Internet sera utilisé pour les membres qui nous ont donné une adresse mail.

### **a. Timing**

- **Dépôt des candidatures → 07.12.2022**
- Expédition des enveloppes de vote à partir de fin décembre 2022
- **Clôture des votes** (réception des enveloppes): 31.01.2023
- Dépouillement au N 105 : à partir du lundi 13.02.2023 (?)
- **Constitution du CA: 16.02.2023 ( ?)** par une session spéciale de l'AG, selon le règlement électoral maintenant partie intégrante des statuts.

### **b. Candidatures**

Exemple d'acte de candidature en annexe 9.

### **c. Acceptation du mandat**

Les élus doivent accepter par écrit leur mandat d'administrateur. Ils sont donc sensés participer aux réunions et répondre aux procédures écrites. Ils doivent voter quand les travaux du CA le demandent.

La liste des administrateurs est communiquée au Tribunal de l'Entreprise, au Moniteur belge, au ministère des Finances (registre UBO) et à la banque ING.

### **d. Organisation**

Un bureau électoral sera nommé lors de l'AG du 8 décembre 2022 : un(e) président(e) et trois membres.

## **II. Informations relatives à la SEPS**

### **1. Déménagement du/au N105**

La proposition de déménager au Van Maerlant ne nous a pas semblé judicieuse.

Le désir est de rester au N105 et d'obtenir plus d'espace.

La SEPS occupera les anciens bureaux de l'AIACE Internationale situés au 105 avenue des Nerviens, au rez-de-chaussée à droite en entrant.

### **2. Assurances – présentations par la SEPS**

#### **a. Séminaires de préparation à la retraite (CE et CUE), Conférences de midi, correspondance**

La SEPS présente les assurances santé complémentaires au RCAM jusqu'à 20 fois par an à la Commission, au Conseil, au PE, à la CJEU, dans des agences ; lors des séminaires de préparation à la retraite et lors des conférences de midi. Après 2 ans de présentations par vidéo-conférence, des présentations en présentiel ont repris au Conseil.

Outre ces présentations, il est nécessaire de répondre à une vingtaine de questions par semaines (parfois plus).

Ces questions sont parfois complexes et impliquent certains aspects du Statut, du RCAM en plus des spécificités des 8 assurances proposées.

Des documents sont distribués aux intéressés :

- Le dossier sur les assurances (FR & EN) réalisé et mis à jour plusieurs fois par an par la SEPS.
- Le résumé en deux pages destiné aux nouveaux arrivants (FR & EN)
- Le power-point de présentation des assurances (FR & EN)

#### **b. Groupe assurances SEPS / Afiliatys**

Ces présentations, qui se sont développées depuis 2008, sont faites par Serge Crutzen. De même pour la majorité des réponses aux questions et la tenue des documents à mettre continuellement à jour.

Il n'est plus possible de se baser sur une seule personne.

Un groupe « Assurances SEPS/Afiliatys » a été créé. Termes de référence en annexe 10. Ce groupe devrait se développer. L'AIACE et les syndicats ont été invités à y participer.

Il n'y a pas assez de volontaires pour la présentation des assurances en FR et en EN. Et **un nouvel appel aux volontaires sera fait à l'occasion de l'AG du 23 juin.**

#### **c. Formations « information toutes assurances »**

Des réunions de formation sont organisées au N105, sans succès quant à la participation. Jusqu'à présent, outre Serge Crutzen, une seule personne a fait la présentation (à la date du 15.05.2022) : Jean-Pierre Amond. La **SEPS ne peut pas abandonner ni minimiser cette action importante pour les collègues mais également importante pour notre renommée et publicité.**

### **3. Afiliatys**

#### **a. Réorientation d'Afiliatys.**

Une « newsletter d'Afiliatys a informé les membres du changement d'orientation de l'association :

*AFILIATYS consacrera l'essentiel de ses ressources à la mise en œuvre du contrat d'assurance complémentaire au RCAM, HOSPI SAFE. Le service personnalisé y relatif sera évidemment poursuivi et la permanence d'ALLIANZ CARE qui se tient chaque jeudi après-midi au 105, avenue des Nerviens sera également maintenue mais sur rendez-vous, comme ces deux dernières années.*

*AFILIATYS continuera aussi de vous proposer, sur son site ([www.afiliatys.eu](http://www.afiliatys.eu)) les multiples avantages encore offerts par plus d'une centaine de partenaires mais suivant une approche plus virtuelle et plus simple. L'objectif est à court terme de placer sur notre site un lien à la page du site du partenaire qui permettra de connaître les détails de leurs offres spécifiques aux membres d'Afiliatys, avec les conditions et modalités pour en bénéficier.*

#### **b. Collaboration renforcée avec Afiliatys**

La SEPS contribue énormément au développement et au suivi des assurances Afiliatys (voir ci-dessus).

La SEPS collabore également avec Afiliatys pour plusieurs aspects de gestion de l'ASBL. **Cette collaboration pourrait être renforcée dans les prochains mois.**

### **4. Action « Réfugiés Ukraine »**

Quelques membres de la SEPS s'occupent activement de l'aide aux réfugiés ukrainiens à Bruxelles, en collaboration avec les syndicats des Institutions européennes et le la commune d'Etterbeek notamment par voie de son CPAS et autres structures. (Contact – Luigia Dricot-Daniele)

La SEPS a effectué un versement de 1.000 € sur le compte de l'intersyndicale pour une aide directe : produits de première nécessité. . Un don de 1.000 € avait déjà été versé le 15 mars au compte « Consortium Ukraine 12 12 ». (Procédure écrite CA du 13 mai 2022)

Un appel aux dons a été lancé également à tous les membres de la SEPS le 20.05.2022 et semble donner une somme supérieure à 1.000 €.

De plus, la SEPS a mis en place un groupe de bénévoles qui forment des enfants et des adultes tant en langue française que néerlandais et anglaise.

L'intersyndicale a publié une information reprise en annexe 17.

## **5. Actions de promotion** En accord avec la DG HR D1 – Aide-aux-pensionnés

- a. **Réalisation d'un flyer** (dépliant) qui décrit les objectifs de la SEPS et appelle à la participation. Ce flyer a été réalisé mais des fautes d'orthographe obligent l'OIB à refaire le document, (FR et EN)
- b. **Un Email annuel à tout le personnel.** Ce mail permettrait de mettre en évidence le fait qu'il n'y a pas que l'AIACE pour représenter les retraités et les collègues en invalidité. Il serait envoyé par la DG HR D
- c. **Une lettre de la DG HR D2 à tous les actifs qui ont décidé de partir en pension.** Cette lettre permettrait de mettre en évidence le fait qu'il n'y a pas que l'AIACE pour représenter les retraités et les collègues en invalidité
- d. **Une mise à disposition de notre Bulletin et du flyer au « welcome/departure office »** (PLB 3)
- e. **Un article de la SEPS dans toute édition de l'Info Senior** (Article proposé le 1<sup>er</sup> juin 2022 en annexe 11)
- f. La distribution d'une enveloppe aux participants aux séminaire de préparation à la retraite qui se font en présentiel. Cette enveloppe serait préparée par le secrétariat de la SEPS (comme de 2009 à 2019) et contiendrait le flyer, le dernier bulletin d'information, le formulaire d'inscription et les modalités de paiement de la cotisation.

A la demande de plusieurs membres du CA, **une conférence sera proposée par le biais des syndicats au sujet des assurance et de la SEPS** afin de permettre aux futurs pensionnés d'avoir toutes les propositions utiles concernant ces assurances bien avant le départ en retraite car, pour certaines assurances, il y a questionnaire médical pour qui est à 6 mois de la retraite.

Mais, comment joindre 50.000 collègues ?

## **6. Contribution to EPSO and internal competitions**

Au appel a été lancé par la DG HR pour le support aux actions d'EPSO et de la DG HR.

En réponse à la DG HR, un appel a été lancé auprès des membres par Email. (Annexe 12) qui a donné lieu à plusieurs réponses.

Cette action est gérée par Milvia qui propose un rapport à ce sujet. Annexe 12

## **III. Rapport de la Commission sur le Statut 2014**

**Méthode d'adaptation des rémunérations.** Rapport COM(2022) 180 du 26.4.2022

### **1. Rappel : adaptation intermédiaire – juin 2022 : Annexe 13**

### **2. Position de la Commission (Annexe 14)**

### **3. Conclusion du rapport de la Commission :**

*In line with Article 15(3) of Annex XI to the SR, the Commission will rely on the provisional application of the current Method beyond 2023, whilst ensuring the continued annual reporting to the European Parliament and the Council on data pertaining to the budgetary impact of remuneration and pensions.*

### **4. Positions du CoRePer (Annexe 15).**

La « Méthode » n'a pas provoqué des demandes particulières de la part du CoRePer, jusqu'à présent !

Par le passé, le Groupe Statut du Conseil a induit le CoRePer à demander à la Commission de faire des économies pour les pensions. Cette demande risque de se reproduire. Elle risque d'être insistante en ce qui concerne le rapport sur le système des pensions.

Le rapport de la Commission sur les pensions n'est pas encore disponible au 17.06.2022.

## 5. Position des syndicats. Ils s'opposent à toute modification du Statut :

*Préserver le statut de la fonction publique européenne, garant de son indépendance et de son attractivité, nécessaires pour préserver son efficacité et ne proposer aucune nouvelle réforme de son statut. qui aujourd'hui, ne ferait que s'attaquer aux conditions de travail et de rémunération du personnel de l'Union.*

## 6. Relation avec l'AIACE

Une proposition de contact avait été décidée pour un alignement de nos positions vis-à-vis de possibles réformes.

Une réunion devait avoir lieu le 6 avril 2022 aux Nerviens. La réunion a été annulée par l'AIACE, sans préavis et sans explication.

## 7. Lettre au Commissaire

Comme suite à l'accord prévu avec l'AIACE et leur lettre au Commissaire Hahn, la SEPS a également fait part de sa disponibilité au Commissaire au cas où des discussions-négociations devaient avoir lieu suite au rapport de la Commission sur l'application du Statut.

Le Commissaire nous a répondu aimablement : annexe 16.

## 8. Groupe de défense

En prévision des possibles réunions de dialogue social, un groupe de défense est créé sous l'égide de Milvia et Gina. Y contribueront les volontaires : Serge, Pieter, Jacques Delincé et autres membres du CA qui se proposeront.

## **IV. Evolution du RCAM**

Rapport de Monique Breton, vice-présidente du CGAM

Monique Breton a exposé l'état des travaux du CGAM en ce qui concerne l'évolution des DGEs .

- Modification du chapitre : reconnaissance de maladie grave et cas spécifique du handicap
- Modifications prévues des plafonds de remboursement et de leur adaptation plus régulière
- Importance de la possibilité de profiter du système national de santé, s'il est financé par la fiscalité nationale, comme en Italie, (au Royaume Uni), en Grèce, au Danemark, ...

## 17. Annexes

Serge Crutzen  
Président

Luigia dricot-Daniele  
Secrétaire générale



### Participation à la réunion de l'Assemblée générale.

Liste des présences avec signatures en annexe 18. 50 participants (présents ou représentés) sur un total résiduel de 40 . (Annexe 7)

### Procurations

Milvia van Rij Brizzi à Luigia dricot-Daniele (Membre effectif)

Georges Distexhe à Serge Crutzen (Membre effectif)

Evelyne De Houwer à Serge Crutzen (Membre effectif)

Dominique Le Vieil à Serge Crutzen

### Membres effectifs

22 membres effectifs présents ou représentés sur un total résiduel de 40.

<b>Membre effectif</b>
Zélinda Santos-Fonseca
Serge Crutzen
Petrus Kerstens
Patrizia De Palma
Monique Breton
Milvia van Rij-Brizzi
Marie Dubois
Marc Maes
Jean-Pierre Sabsoub
Jean-Marie Cousin
Jacques Delincé
Giustina Canu
Giuseppina Corda
Gina Dricot
Filomena Paolone
Fernando Fati
Evelyne De Houwer
Barbara Félix
Antonio Pinto Ferreira
Anna Angela D'Amico
Aliny Bruyendonck
Georges Distexhe

## Rapport comptable proposé à l'AG

### SEPS-SFPE Résumé de la comptabilité 2021 par rubriques

Conforme au projet de budget 2021 approuvé par l'A.G. du 24 juin 2021

## 1. SEPS-SFPE Bruxelles

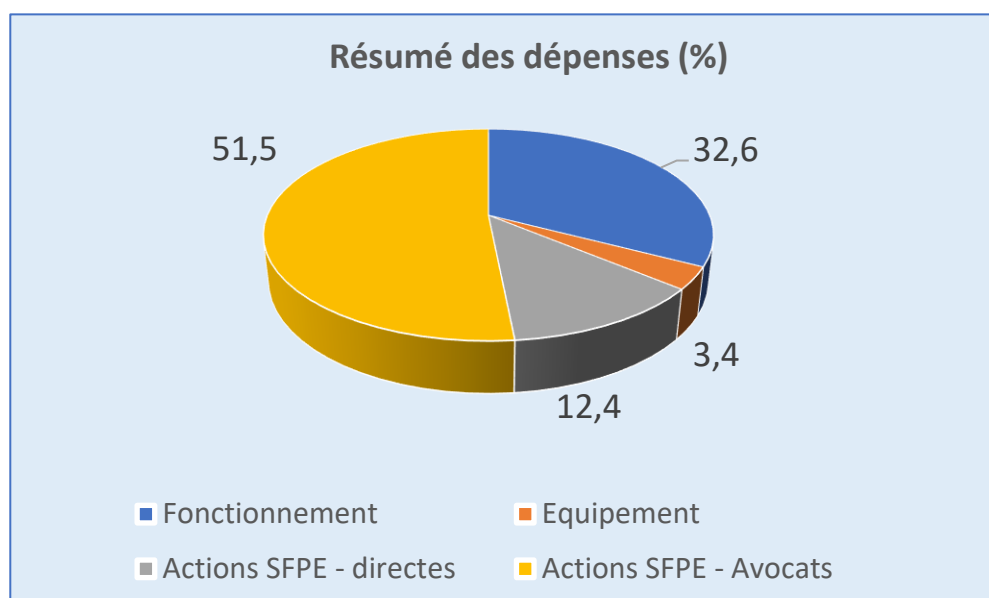
Recettes	
Cotisations et dons	27.000,00
Intérêts comptes bancaires	38,62
Participations aux repas des réunions d'info ou autres et A.G.	0,00
Divers	290,76
<b>Total recettes</b>	<b>27.329,38</b>

Dépenses	
<b>Fonctionnement</b>	
Liaison Internet	59,95
Frais réunions autres que, AG, CA ... Repas-boissons-transport	0,00
Forfaits bénévoles (secrétariat)	816,72
Charges administratives (assurances, expert comptable, Moniteur belge)	2.600,52
Gestion Site Internet - Support Informatique	4.858,52
Divers (Dons, transfert 500 € vers compte antenne Ispra)	1.889,20
<b>Total fonctionnement</b>	<b>10.224,91</b>
<b>Equipement</b>	
Nouvel équipement	641,94
Matériel de bureau et fournitures informatiques	417,57
<b>Total équipement</b>	<b>1.059,51</b>
<b>Actions SFPE</b>	
Communication (Bulletin, ...) et frais d'envois de documents...	1.124,25
Réunions CA, AG, et téléconférences (abonnement ZOOM)	169,28
Téléphone	652,19
Conférences/Cotisations autres associations (AGE / FAIB/SYNECO)	1.944,81
<b>Total Actions SFPE</b>	<b>3.890,53</b>
<b>Total Dépenses exercice ordinaire 2021</b>	<b>15.174,95</b>
<b>Total Dépenses exercice extraordinaire 2021 (Frais d'avocat)</b>	<b>16.145,46</b>
<b>Total Dépenses 2021</b>	<b>31.320,41</b>

<b>Solde de l'exercice ordinaire 2021</b>	<b>12.154,43</b>
<b>Solde de l'exercice extraordinaire 2021</b>	<b>-16.145,46</b>

<b>Solde exercice 2021</b>	<b>-3.991,03</b>
<b>Soldes antérieurs (2020)</b>	<b>69.100,17</b>
<b>Solde total = disponible en banque au 31.12.2021</b>	<b>65.109,14</b>

<b>Résumé des dépenses 2021</b>	<b>%</b>
Fonctionnement	32,6
Equipement	3,4
Actions SFPE - directes	12,4
Actions SFPE - Avocats	51,5
Total	100,0



<b>2. Antenne SEPS - Luxembourg</b>	<b>€</b>
Ancien solde	2.363,50
Recettes	0,00
Dépenses: frais de gestion 2018-2021	-52,50
<b>Solde au 31.12.2021</b>	<b>2.311,00</b>

<b>3. Antenne SEPS-Italia</b>	<b>€</b>
Capital de départ	500,00
Dépenses: abonnent Internet	-89,91
<b>Solde au 31.12.2021</b>	<b>410,09</b>

<b>Total disponible SEPS Bru / Lux / It</b>	<b>67.830,23</b>
---	------------------

## **Note aux membres de l'Assemblée générale de l'ASBL SEPS-SFPE**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux statuts de l'ASBL en objet et aux engagements pris lors de l'Assemblée générale de juin 2019, j'ai l'honneur de vous rendre compte de ma mission de contrôle de l'exercice comptable 2021.

J'ai procédé à l'examen des comptes, du 21 au 28 avril 2022 et j'ai obtenu, de la part du trésorier, les informations et explications demandées.

Le rapport comptable 2021 et les archives donnent une image fidèle de la situation financière de l'Association qui se clôture par un solde cumulé positif de 67.830,23 € sachant que le solde de SEPS-Bruxelles est de 65.109,14€, le solde de l'antenne SEPS-Luxembourg est de 2.311€, et celui de l'antenne SEPS-Italia est de 410,09€

Je n'ai pas eu connaissance, au cours de ma mission de vérificatrice, d'opérations conclues ou de décisions prises en violation des statuts de l'Association.

Fait à Bruxelles, le 29.05.2022

(Signé)  
Filomena Paolone

---

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux statuts de l'ASBL en objet et aux engagements pris suite à la demande de Serge Crutzen, vu la nécessité de remplacer Nadine Froment, démissionnaire en mars 2022, nommée lors de l'Assemblée générale de juin 2019, j'ai l'honneur de vous rendre compte de ma mission de contrôle de l'exercice comptable 2021.

J'ai procédé à l'examen des comptes, du 21 au 28 avril 2022 et j'ai obtenu, de la part du trésorier, les informations et explications demandées.

Le rapport comptable 2021 et les archives donnent une image fidèle de la situation financière de l'Association qui se clôture par un solde cumulé positif de 67.830,23 € sachant que le solde de SEPS-Bruxelles est de 65.109,14€, le solde de l'antenne SEPS-Luxembourg est de 2.311€, et celui de l'antenne SEPS-Italia est de 410,09€

Je n'ai pas eu connaissance, au cours de ma mission de vérificatrice, d'opérations conclues ou de décisions prises en violation des statuts de l'Association.

Fait à Bruxelles, le 14.06.2022

(Signé)  
Jean-Pierre Amond

## Proposition de budget 2022

- Le budget 2022 est difficile à définir sachant que la pandémie COVID rendra le travail difficile en 2022

**Le budget 2022 est à considérer comme une copie adaptée du budget 2021 : l'association continue à travailler sur la base de « douzièmes provisionnels »**

- Certaines lignes budgétaires ont été adaptées en fonction des circonstances :
- Moins de réunions plénières qu'en 2019 mais
- Certains frais de communication en augmentation
- Acquisition de matériel pour prêts temporaires aux bénévoles qui peuvent exécuter certaines tâches bien définies. Décision du CA du 22 octobre 2020.
- Acquisition d'un nouveau Beamer
- Augmentation de la réserve sur la base du solde de 2021.
- Le budget de l'extraordinaire est impossible à définir précisément il dépend des actions (avocats – tribunaux) qui seront nécessaires en fonction de l'évolution des réclamations et recours en cours et prévus.

## Exercice ordinaire 2022

<b>Recettes (€)</b>	
<b>Désignation</b>	
Cotisations (et dons)	25.000,00
Intérêts comptes bancaires	0,00
Participation des membres aux réunions d'info et A.G (si effectives ?)	5.000,00
Divers	0,00
<b>Total recettes</b>	<b>30.000,00</b>
<b>Dépenses (€)</b>	
<b>Désignation</b>	
<b>Fonctionnement</b>	
Abonnement liaison internet – ADSL	200,00
Frais Postaux strictement liés au bon fonctionnement	500,00
Frais et déplacements pour réunions autres que Info et AG	500,00
Forfaits bénévoles (secrétariat)	1.000,00
Charges admin. (assurances, taxes, honoraires experts fiscaux, ...)	3.000,00
Gestion Site Web - Support Informatique direct	1.300,00
Divers	0,00
<b>Total fonctionnement</b>	<b>6.500,00</b>
<b>Equipement</b>	
Matériel de bureau, papier, copies, fournitures informatiques	2.500,00

Equipelement informatique (prêts aux bénévoles)	1.00,00
Nouveau projecteur	800,00
<b>Total équipement</b>	<b>4.300,00</b>
<b>Actions SEPS-SFPE</b>	
Communication (y compris Bulletin et envois postaux de documents divers tels que vademecum, information sur les assurances, brochure juridique...demandés expressément par les membres	2.000,00
Téléphone	1.000,00
Réunions Info et AG (si possibles en présentiel ?)	8.000,00
Autres réunions, conférences, cotisations	3.000,00
Groupes externes	
Séminaires de préparation à la retraite – (si repris en présentiel ?)	2.500,00
Commission et Conseil (Brux, Lux, Ispra)	
Réunions avec les CCP, Comités/groupes paritaires.	500,00
Frais avocats (voir budget exercice extraordinaire)	PM
<b>Total Actions SEPS-SFPE</b>	<b>17.000,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>27.800,00</b>
<b>Solde ordinaire 2022</b>	<b>2.200,00</b>

\*Support donné au groupe de gestion journalière par Benoît Walkiers

## Exercice extraordinaire

<b>Frais d'avocat (€) 2022 – 2023 ?</b>	
Droit à la pension nationale de réversion	4.000 ( ?)
Récupération des droits à la pension ( ?)	6.000 ( ?)
Reprise du travail après invalidité	12.000 ( ?)
<b>Total exercice extraordinaire 2022 -23 ( ?)</b>	<b>22.000 ( ?)</b>

Incertain - A prendre sur la réserve

Annexe 3

## Rapport d'activités 2021

AG/SC.GD/22.15 21.05.2022

## **Préambule**

L'année 2021 a été celle de la continuation de nos activités dans les limites permises par le COVID ! ;

- La gestion de l'association et le l'ASBL
- L'information des membres par le Bulletin
- La réponse aux questions des membres (+32 (0)475 472 470 – [info@sfpe-seps.be](mailto:info@sfpe-seps.be) ) et l'aide qu'il nous est possible de leur donner (information et aide juridique) : assurances, RCAM, pension Eur, pensions nationales, successions, taxes, aide sociale, administration, ...
- La mise à jour et la distribution de documents de l'association, aux réunions et sur demande : Vade-mecum, assurances, taxes et successions, pensions, ...
- La présentation de l'association aux séminaires de préparation à la retraite en vidéo-conférence (Commission, Conseil)
- La participation (en vidéoconférence) aux réunions du GTR et du CASS, du CGAM,
- L'étude et le suivi des assurances complémentaires au RCAM offertes aux anciens, ainsi que, aux actifs. (Présentées par S Crutzen sous l'égide de la DG HR)

## **I. Activités de gestion de l'Association**

### **1. Conseil d'Administration 2020-2022**

Confirmation par l'AG de trois administrateurs (Doc AG/LDD/21.10) : Evelyne De Houwer, Cristiano Sebastiani et Barbara Felix qui avaient été cooptés au CA par procédure écrite.

Président	Serge Crutzen
Vice-président	Hendrik Smets (affaires juridiques)
Trésorier et Gestion des membres	Marc Maes
Secrétaire générale	Luigia Dricot-Daniele
Secrétaire admin de l'ASBL	Nicole Caby
Ambassadrice PMO (RCAM)	Helen James
Membres:	
Monique Breton; Pinuccia Corda ; Jean-Marie Cousin; Anna Angela D'Amico ; Evelyne De Houwer ; Patrizia De Palma; Rosario De Simone; Barbara Felix ; Petrus Kerstens; Antonio Pinto Ferreira; Cristiano Sebastiani; Milvia van Rij-Brizzi.	

### **2. Assemblée générale du 24.06.2021**

Etant donné les circonstances sanitaires et le danger de réunir plus de 50<sup>1</sup> personnes en un même lieu, cette assemblée s'est principalement tenue par video-conférence et par correspondance sur la base des documents envoyés à tous les membres effectifs. Il leur a été demandé de prendre connaissance de ces documents et de donner leur consentement ou commentaires ou opposition par un tableau réponse avant la réunion, s'ils ne pouvaient pas être présents par vidéo.

Il était impossible, dans les circonstances actuelles d'envoyer la documentation à tous les membres de la SEPS (1.200 adresses dans 25 pays) ni de recevoir des commentaires de la part de tous les membres. Seuls les membres effectifs ont été concernés par cette AG. Ce sont les membres ayant le droit de vote<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Entre 70 et 80 personnes aux AG précédentes

<sup>2</sup> Statuts. Article 10 – Droits des membres. ... « seuls les membres effectifs ont le droit de participer au vote lors de l'Assemblée générale »

L'Assemblée a examiné les actions de 2020, les comptes de 2020 et a donné le quitus aux administrateurs. Le CR de cette réunion est disponible sur demande (AG/SC.LDD/21.22 05.07.2021)

#### **Approbation des modifications des statuts (DOC AG/HS.CS.LDD/20.39)**

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2019, le Code belge des Sociétés et des Associations (CSA) est d'application pour les nouvelles ASBL. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, il est également applicable pour les ASBL existantes. Ce nouveau code remplace et a abrogé la loi sur les ASBL de 1921. Il assimile maintenant les ASBL à des sociétés. (Nous devons faire rapport au Tribunal de l'Entreprise et non plus à celui du Commerce) Voilà pourquoi p.ex. le règlement électoral du CA fait dès lors obligatoirement partie intégrante des statuts. Un autre exemple est la responsabilité des administrateurs en cas de fautes résultant de mauvaise administration manifeste ou de fraude ou encore la création d'un groupe de gestion financière.

La compétence de l'A.G a aussi été étendue et la loi nous oblige désormais à indiquer dans les statuts si nous voulons organiser des AG par vidéoconférences.

#### **Approbation du règlement électoral (Doc AG/HS/20.37)**

Le vote des 2/3 des membres effectifs a permis le vote du règlement.

#### **ROI du CA (Doc CA/HS.SC.LDD/20.38)**

Le Règlement d'ordre Intérieur est la responsabilité du Conseil d'Administration. Il a été formellement approuvé avec les modifications induites par la nouvelle loi des sociétés la 4 juin 2021.

#### **Règlement financier (Doc CA/HS/20.36).**

Le règlement financier introduit par le CA a été communiqué à l'AG

#### **Comité d'édition du Bulletin (CA/HS/20.41)**

A été donné à l'AG pour information

**Le budget 2021** (présenté par procédure écrite en décembre 2020) a été voté mais seules les activités de fonctionnement ont pu s'exécuter, vu la pandémie.

### **3. Assemblée générale de décembre 2021**

Etant donné les circonstances sanitaires et le danger de réunir plus de 50<sup>3</sup> personnes en un même lieu, cette Assemblée générale de décembre n'a pas eu lieu, même si elle devait être réduite aux seuls membres effectifs<sup>4</sup>. Elle a été remplacée par une note d'information.

#### **Budget 2022.**

Le budget 2022 a été proposé en analogie à 2021. (Annexe 4)

Les membres effectifs ont été informés mais aucun vote n'a été possible.

Le budget est proposé pour approbation à l'assemblée du 2 juin 2022

#### **Collaboration avec Afiliatys**

Notre collaboration concerne principalement en ce qui concerne les assurances santé complémentaires au RCAM, les actions de caractère social, les permanences aux bureaux de l'Avenue des Nerviens à

---

<sup>3</sup> Entre 70 et 80 personnes aux AG précédentes

<sup>4</sup> Les membres Effectifs ont le droit de vote officiel en Assemblée générale.



Bruxelles, les formalités administratives relatives aux ASBL de droit belge, certains aspects de logistique, ...

### **Bulletin et adresses Internet.**

Vu les conditions restreintes de travail de l'OIB depuis mars 2020, le Bulletin est distribué par la poste avec plusieurs semaines de retard ou bien, n'est pas distribué ! Dès son envoi à l'OIB (approbation de la DG HR pour son édition / distribution) il est envoyé par Email à tous les membres qui nous ont donné une adresse Internet. Malheureusement, une centaine d'adresses Email sont rejetées. Les membres du CA tachent de corriger ces adresses.

### **4. Activités usuelles de caractère administratif :**

- Gestion financière (Marc Maes),
- Gestion des listes de membres (Marc Maes)
- Gestion courante par les le groupe de gestion journalière et les bénévoles (Resp. Gina Dricot)
- Gestion continue du Vade-mecum, ( Anna D'Amico)
- Réunions du Conseil d'Administration (principalement procédures écrites)
- Assemblée générale statutaire en juin.
- Rapports au Tribunal de l'Entreprise (BE) pour publication au Moniteur belge (la SEPS est une ASBL de droit belge)
- Rapport au Ministère des Finances (BE) : registre UBO

### **5. Actions de gestion ou de préparation nécessitées par :**

- La gestion des relations avec la DG HR&S, Direction D, Unité D1 (Christian Roques, Koen Binon, Alan Lenglet) et avec la DG PERS et ADMIN du Conseil, Unité Médico-Sociale ( Rosario' Pratas)
- Edition du Bulletin (Comité d'édition)
- L'inscription de nouveaux membres, principalement comme suite aux séminaires de préparation à la retraite.
- Mise à jour des documents publiés par l'association (assurances complémentaires, pension de survie, vade-mecum, présentations en Power-Point, ...).

## **II. Activités relatives aux objectifs du programme**

### **1. Défense de nos acquis**

L'objectif principal de la SEPS-SFPE reste la défense effective des acquis des pensionnés et de ce qui constitue leur sécurité sociale: la pension, la méthode d'adaptation des rémunérations au coût de la vie, le régime d'assurance maladie, les allocations, les assurances complémentaires, les assurances accidents, ...

#### **a. Adaptations des Coefficients Correcteurs (CC) ; adaptation annuelle des pensions**

Suivi des réunions (GTR). Rapports confidentiels aux membres du CA et rapport réduit dans les Bulletins.

#### **b. Evolution de l'application des règles du RCAM**

La SEPS/SFPE suit l'évolution des règles de la Caisse Maladie : un membre de notre CA a participé régulièrement aux réunions du Comité de Gestion du RCAM (le CGAM) : **Monique Breton** (de la Cour de Justice) est la vice-présidente de ce comité important.

Voir articles du Bulletin

## **2. Information - Communication**

### **a. Bulletin**

L'objectif reste celui de l'information complète et rapide pour laquelle la DG HR&S reconnaît des difficultés: trop de pensionnés utilisent peu ou pas du tout Internet<sup>5</sup> !

L'Administration communique via « My IntraComm » mais également via un Bulletin de la DG HR appelé « Senior Info » envoyé par la poste à tous les retraités.

Le Bulletin d'information de la SEPS-SFPE est publié maintenant 4 fois par an. C'est une double édition en tête-bêche, FR et EN. C'est grâce au bénévolat de quelques membres que le Bulletin et d'autres documents sont bilingues.<sup>6</sup> Le CA remercie en particulier Yasmin Sözen.

### **b. Site Internet de la SEPS/SFPE ([www.sfpe-seps.be](http://www.sfpe-seps.be))**

Le site a été entièrement renouvelé par de Benoît Walkiers (prestataire de service désigné par le CA) et Gina Dricot.

Ce site continue à être alimenté par les informations fournies par la SEPS/SFPE mais également par Afiliatys et la DG HR D.

### **c. Réunions d'information**

Le Groupe de gestion journalière n'a pas pu organiser les réunions habituelles pour cause de COVID !

### **d. Séminaires de préparation à la retraite**

En 2021, la SEPS-SFPE a présenté la description de l'Association, aux séminaires de préparation à la retraite au Conseil et à la Commission mais en vidéoconférence, les présentations ont été assurées par Serge Crutzen.

Dans le cadre d'un contrat de bénévolat avec le DG HR, le dossier assurances complémentaires au RCAM est présenté, de manière neutre<sup>7</sup>, lors des séminaires à la Commission mais en tant qu'action SEPS/SFPE au Conseil !

### **e. Conférences de midi**

Pour cause de COVID, il n'y a eu qu'une conférence de midi.

### **f. Information des nouveaux venus.**

Un document de deux pages est distribué mais il n'y a pas de présentation. Nombre de collègues nous reprochent de ne pas les informer au sujet des assurances bien avant d'arriver au séminaire de préparation à la retraite !!!

## **3. Aide apportée aux membres**

### **a. Info et aide 7J/7 : +32 (0) 475 472 470**

L'utilisation d'un numéro de GSM, comme numéro d'appel de la SEPS-SFPE, 7 jours sur 7 et pratiquement 24heures sur 24 pour répondre aux questions en général et aux anciens qui désirent

---

<sup>5</sup> 30 % selon nos estimations au sein de la SFPE.

<sup>6</sup> Yasmin Sözen aidée par Helen James, Rosalyn Tanguy, Nicoletta Flessati

<sup>7</sup> Exigence de la DG HR pour éviter toute discussion avec l'AIAACE.

discuter une situation particulière, une règle du RCAM, la position prise par une compagnie d'assurance, l'éventuelle difficulté d'avoir un contact avec le PMO, de trouver un formulaire, le soir, les week-ends, ...

Souvent la SFPE pose les questions au PMO ou au Service Social (Aide aux pensionnés) au nom de l'un de ses membres. Helen James, « Ambassadeur auprès du PMO 3 », intervient directement pour répondre aux questions et aider les membres qui nous le demandent (Helen a un accès privilégié au bureau liquidateur ou aux autres secteurs du PMO 3). Souvent elle fait établir des prises en charge, des demandes d'autorisations préalables, des attestations, ...

Comme cela s'est produit pour les assurances complémentaires, les pensions de survie, d'orphelins, de divorcés, ...des arguments peuvent être suggérés par les membres et devenir des sujets d'étude, de comparaison, de publication.

### **b. Permanences au N105 00/010**

Les bureaux de la SEPS, 105 avenue des Nerviens, 1040 Bruxelles, sont fermés depuis le 15 mars 2020.

Il a cependant été possible de recevoir sur rendez-vous.

### **c. Support juridique**

Hendrik Smets, juriste de formation, est notre conseiller juridique pour gérer les questions et demandes des membres (droit statutaire, successions, droit fiscal, pensions nationales, ...). Cette contribution de la SEPS/SFPE est un conseil substantiel. Après examen de la question, parfois suivi d'échanges de mails, le cas peut être orienté vers un avocat menant éventuellement au tribunal. Toujours d'actualité est l'arrêt A. WOJCIECHOWSKI du 10 septembre 2015 et modification par la suite de l'Arrêté Royal belge (A.R) n°50 du 24 octobre 1967 (article 10)).

*Les fonctionnaires européens qui n'ont pas transféré leurs droits à pension vers le système communautaire et qui bénéficient d'une pension communautaire (même complète) peuvent introduire une demande de pension nationale pour les années de travail prestées pour un employeur national.*

Ceci vaut également pour ceux qui auraient déjà introduit une telle demande et à qui la pension nationale aurait été refusée.

Une nouvelle action est en cours avec l'aide de notre avocat, Me Carlos Mourato. Après les réclamations suivant l'article 90§2, la SEPS intente une action auprès de la Cour européenne de Justice suite à la non-réintégration d'une collègue en invalidité<sup>8</sup> (au grade et à l'échelon qui aurait été le sien) après la période de maladie qui a justifié l'invalidité.

Monique Breton, vice-présidente du CGAM (voir 1.b. ci-dessus) est juriste également. Elle participe aux actions juridiques gérées par Hendrik Smets mais initie également d'autres actions généralement liées au RCAM.

### **d. Formation en informatique**

SEPS a organisé une formation pour l'utilisation des outils informatiques simples tels que tablettes et smartphones pour rester en contact, être mieux informé, vaincre la solitude, ... Un objectif particulier est de pousser les collègues retraités à utiliser My IntraComm et RCAM en ligne. μ

### **f. Entrevues avec le président de la SEPS**

Tout se passe au téléphone ou par vidéoconférence.

---

<sup>8</sup> Rappelons que la SEPS défend les intérêts des pensionnés et des personnes en invalidité.

### **III. Relation avec d'autres associations**

#### **a. Collaboration entre Afiliatys et la SEPS/SFPE**

Serge Crutzen continue l'activité « Assurances » au sein de l'ASBL Afiliatys suite à la reprise par Allianz Care (01.01.2020) du contrat cadre 'Hospi Safe' signé entre Afiliatys et Allianz Care suite à un appel d'offres lancé fin 2018.

Comme suite à ce difficile passage de Cigna à Allianz Care pour plus de 20.000 assurés, la collaboration entre Afiliatys et SEPS/SFPE s'est renforcée. Cette collaboration a été redéfinie par une modification de l'accord en 2021. Elle concerne le conseil relatif aux assurances et des actions précises, par exemple, le conseil ou l'expertise dans certains domaines et le support à certaines activités caritatives telles que la St Nicolas, qui a eu lieu en 2021, mais réduite à une exposition « Dinosaures » dans les chapiteaux du cirque Bouglione, pour cause de COVID. La SEPS aide également Afiliatys pour les formalités administratives exigées par l'Administration belge pour les ASBL de droit belge.

#### **Collaboration avec les OSP**

L'accord de collaboration est maintenu avec la FFPE CE, la FFPE Conseil de l'UE.

Accord de principe avec R&D.

La SEPS/SFPE garde cependant toute son autonomie et est indépendante des syndicats comme des Institutions.

#### **Participation à AGE Platform Europe.**

En soutenant le réseau européen AGE, la SFPE a (peut-être) une influence sur certains aspects politiques de défense des pensionnés en Europe.

## **Annexe 4**

### **Programme de travail pour 2022**

#### **Préambule**

Doc AG/SC.LDD/21.41

La SEPS/SFPE sera attentive à toute discussion concernant notre système de pension sachant que

- les limitations du Cadre Financier Pluriannuel (CFP – MFF) auront tendance à considérer les pensions comme une charge, bien que nous ayons « payé pour nos pensions » ; le fonds notionnel des pensions (plus de 126 milliards €) en témoigne.
- Le rapport de la Commission du 4 août 2021 qui porte sur la période comprise entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2019 est suivi par un rapport final qui sera présenté au PE et au Conseil en 2022, sur la base duquel la Commission présentera, le cas échéant, une proposition législative en vue
  - o de modifier les dispositions du Statut relatives au fonctionnement du régime de pensions
  - o de modifier les dispositions du Statut relatives à la méthode d'adaptation des pensions (Annexe XI).Dès novembre 2021, une préparation à la discussion est entamée : les archives de la réforme 2014 (200 Mo !) sont reprises afin d'être prêt pour les premières réunions de dialogue avec l'AIACE, avec les syndicats. Le dialogue social en vue de concertations commencera très probablement en 2022. Le groupe « Pensions » s'intéressant au sujet sera régulièrement consulté afin de nourrir la discussion.

- Le CA sera spécifiquement tenu au courant avec l'espoir que ses membres puissent contribuer aux études et aux discussions.

Tout comme par le passé, la SEPS/SFPE sera attentive aux discussions et aux changements d'attitude du PMO en ce qui concerne l'application des règles du RCAM.

Bien que ce ne soit pas de grande importance pour les pensionnés, la SEPS/SFPE suivra autant que possible les travaux de la DG HR pour l'élaboration des nouvelles méthodes de travail.

Comme de coutume, la SEPS-SFPE fera le maximum pour informer ses membres et pour recevoir l'avis de ses membres pour le transmettre dans les comités.

Dans la mesure du possible, la SEPS-SFPE répondra aux questions des membres, elle les aidera à communiquer avec l'Administration / PMO et à résoudre les différends qui peuvent apparaître.

Un support juridique sera donné.

A noter également : la collaboration avec Afiliatys en ce qui concerne les assurances et certaines actions sociales.

## **I. Activités de gestion de l'Association**

### ***Les activités de caractère administratif restent les suivantes :***

- o Gestion courante, gestion financière, gestion des listes de membres
- o Réunions du GGJ (Groupe de gestion journalière) composé de la secrétaire générale, du trésorier, du président
- o Réunions du Conseil d'Administration – par correspondance si nécessaire.
- o Assemblée générale statutaire en juin et décembre 2022, si possible en présentiel.
- o Rapports au greffe du Tribunal de l'entreprise (Moniteur belge) et au Ministère des finances (registre UBO)
- o Organisation de réunions d'information en fonction des possibilités de réunion en présentiel.
- o Gestion des relations avec la DG HR&S, Direction D, avec la DG PERS et ADMIN et le Service médico-social du Conseil et avec le PMO.
- o Collaboration avec les OSP dans certains domaines (RCAM, pensions, ...) sans perdre son indépendance
- o Si possible, concertation avec l'AIACE pour la défense de nos intérêts
- o Utilisation du télétravail, des téléconférences et des procédures écrites tant au niveau du Secrétariat que du Groupe de gestion journalière et du CA. C'est une nécessité étant donné la crise du COVID 19.

### ***Gestion du Bureau N 105***

Pour autant que la crise du COVID 19 le permette, le bureau de l'avenue des Nerviens devrait être le centre de contact et d'activité de la SEPS/SFPE. Il a été élargi le 30 juin 2022.

Gina Dricot, Secrétaire générale, gère ce bureau N105 et les actions qui y sont réalisées.

### ***Bureau 175 rue de la Loi – c/o Conseil de l'UE***

Ce bureau, au Justus Lipsius, JL 02 CG 39, est le centre « administratif de l'ASBL » (correspondance –copies-dossiers officiels pour les autorités nationales belges - archives). Il est géré par Nicole Caby (avec le Président).

### **Reprise des groupes de travail.**

Les groupes de travail identifiés en 2019, avec leurs objectifs, leur leader et leurs participants, ont été revus avec l'espoir d'en rendre plusieurs effectifs en 2022, malgré la crise du COVID. Les actions essentielles continuent cependant par Internet si nécessaire.

## **II. Activités relatives aux objectifs du programme**

### **1. Défense de nos acquis**

L'objectif principal reste la défense effective des acquis des pensionnés: la pension, la méthode d'adaptation des rémunérations au coût de la vie, le régime d'assurance maladie, les allocations,

La priorité est déjà donnée à la participation à toute action nécessaire pour la défense des intérêts des pensionnés.

Les dossiers / événements / réunions prioritaires à suivre sont:

- Possibles discussions au sujet du système de pensions (2022 et probablement plus 2023) et création au sein du CA de la SEPS/SFPE d'un groupe « pensions »,
  - ✓ Suite aux rapports d'EUROSTAT et des réunions du GTR
  - ✓ Suite aux injonctions du COREPER, reprises par le Conseil, de faire des économies
  - ✓ Suite à la récession due à la crise du COVID 19
  - ✓ Suite à la réduction du Chapitre VII du Cadre Financier Pluriannuel (2021 – 2027)
  - ✓ Suite au rapport de la COMMISSION 2022 relatif à l'application du statut
  - ✓ Sans oublier que « Generation 2004 » est en opposition aux anciens
- Réunions intersyndicales ; réunions de dialogue social.
- Comité de gestion de la Caisse maladie (CGAM) ; évolution du RCAM :
  - ✓ pour la simplification des procédures qui peuvent devenir lourdes pour le plus anciens
  - ✓ pour l'augmentation de certains plafonds de remboursement,
  - ✓ pour la possible modification de certaines DGE,
  - ✓ pour l'amélioration du support à la dépendance et du support aux handicaps.
- Groupe Technique Rémunérations (GTR) (vidéoconférences)
- Séminaires de préparation à la retraite en vidéo-conférences ou en présentiel
- Administration des services sociaux de la Commission (CASS)

## **2. Communication**

Il faut toujours distribuer l'information sur papier. L'outil de communication est le **Bulletin d'information** (réservé aux Membres); si nécessaire des **"Flash Info"** sont distribués. Les mois de publications des Bulletins sont: décembre-janvier, mars, juin, octobre.

**Le site Internet "SFPE-SEPS"** est totalement modernisé et est mis à jour en continu par un prestataire de service (Benoît Walkiers) avec Gina Dricot et Anna D'Amico.

**Les réunions d'information** seront organisées, en fonction de l'évolution de la pandémie.

**Les Séminaires de préparation à la retraite** restent une action relativement lourde. Pour 2021 elle s'est réduite à 12 vidéoconférences (Commission et Conseil, FR et EN).

### **Actions de promotion de la SEPS.**

En accord avec la DG HR – Aide-aux-pensionnés, plusieurs actions seront menées en 2022

## **3. Aide accordée aux membres**

L'objectif principal de la SEPS/SFPE reste la défense effective des acquis des pensionnés: la pension, le régime d'assurance maladie, les allocations, les assurances complémentaires au RCAM, ... La communication est le second objectif (Bulletin et réunions d'information).

Cependant, depuis 2014, c'est ce troisième objectif qui a pris de l'ampleur et qui domine : l'aide aux membres.

### **1. Réponse aux questions des membres**

La « simple réponse » aux questions demande une réelle disponibilité de la part du secrétariat, de plusieurs membres du CA et des bénévoles. Ces questions donnent vie aux réunions d'information et à plusieurs rubriques du Bulletin.

Qui tient le téléphone (+32(0)475472470 7j/7 & 24h/24 ), ou répond aux messages électroniques ([info@sfpe-seps.be](mailto:info@sfpe-seps.be) ), est généralement bien au courant des difficultés des anciens et des règles du Statut et du RCAM.

Il n'est pas question de se substituer au PMO ni aux Services sociaux, mais bien souvent les collègues désirent savoir quoi faire, avec quelle urgence, quel formulaire remplir, où le trouver, ... et cela dans le stress d'un problème de santé ou autre en dehors des périodes d'ouverture des services du PMO.

Pour cette action essentielle, en ce qui concerne le RCAM, Helen James, Ambassadrice PMO 3 se montre très disponible et très efficace. Souvent la SEPS/SFPE pose les questions au PMO au nom de l'un de ses membres (PMO Contact on line ou si effectivement justifié, directement au Chef du Bureau Liquidateur, au chef d'unité « Pensions », au chef d'unité « RCAM »). Si nécessaire et dûment motivé, la SEPS/SFPE peut se rendre à l'espace d'accueil du PMO (MERO) à la place d'un de ses membres pour présenter son dossier. Il serait utile qu'une

deuxième ambassadrice soit disponible à Bruxelles : Giuseppina Corda a donné son accord et doit être officialisée par la DG HR.

Beaucoup de retraités n'ont pas de compte « EU Login » (ECAS) et n'ont donc pas d'accès à RCAM en ligne ni à My IntraComm ni à SYSPER Post Activity ni à PMO Contact (Staff Contact). La SEPS/SFPE peut souvent les aider à obtenir ce qu'ils désirent : information, formulaire, attestation, contact, ...

Comme suite au bulletin de la DG HRC1 : *Senior Info*, le numéro de GSM de la SEPS/SFPE n'est plus spécifiquement « Aide aux membres de la SEPS/SFPE » mais est d'utilité plus générale.

## **2. Permanences**

Les permanences sont organisées par la Secrétaire générale et devraient reprendre dès septembre 2022

## **3. Support juridique**

Pour qui a besoin d'un conseil juridique pour des problèmes relatifs à ses relations avec les services de la Commission (application du Statut - pensions) ou de sa vie privée (successions ou problèmes fiscaux), Hendrik SMETS, docteur en droit et licencié en notariat, Vice-président de la SFPE chargé des affaires juridiques, est à disposition pour donner un avis en toute discrétion et dans le respect de sa probité d'ancien fonctionnaire européen.

Hendrik SMETS peut être contacté par Email : [hendriksmets@yahoo.fr](mailto:hendriksmets@yahoo.fr) ou par téléphone: +33.563.67.88.83 (France)

Hendrik fait une première analyse des questions et propose soit une solution, soit une première consultation d'avocat gratuite pour les membres en ordre de cotisation<sup>9</sup>.

Monique BRETON, juriste, membre du Conseil d'Administration de la SEPS/SFPE, en activité à la Cour de justice, donne une contribution importante. ([Monique.Breton@curia.europa.eu](mailto:Monique.Breton@curia.europa.eu)). Elle est la vice-présidente du CGAM.

## **4. Assurances**

Pour informer les collègues au sujet des assurances santé complémentaires au RCAM, la SEPS tient à jour un dossier sur ces assurances. Vu les changements fréquents, de courtier, de primes annuelles, de couverture, (p.ex. influence du BREXIT). Cette mise à jour représente un travail quasi continu.

Le Conseil de l'UE, la DG HR, les agences Exécutives, le PE à Luxembourg, le JRC d'Ispira, le JRC de Petten, prévoient des conférences de présentation des assurances complémentaires et du régime des pensions en FR et EN, par la SEPS, pour sensibiliser les actifs bien avant la retraite.

# **V. Collaborations**

## **Collaboration avec Afiliatys**

Cette collaboration est basée sur l'information et la gestion des assurances santé complémentaires et sur la participation à la gestion de certains événements de caractère caritatif et la collaboration pour des dossiers administratifs. Afiliatys compte plus de 40.000 membres et probablement près de 10.000 retraités.

## **Collaboration avec les syndicats qui le souhaitent.**

Pour le moment, les pensionnés membres d'un syndicat ayant décidé d'une collaboration avec la SEPS peuvent s'inscrire sans payer de cotisation.

## **AGE Platform Europe**

En soutenant le réseau européen AGE, la SEPS-SFPE a une influence sur certains aspects politiques de défense des pensionnés en Europe. Les priorités de la SEPS-SFPE sont cependant autres.

### **Annexe 4.1. Groupes de travail et actions**

---

<sup>9</sup> Cette consultation se limitera à 30 minutes maximum; tout dépassement sera facturé au demandeur.

Action ou groupe	Resp	Acteurs
Secrétariat général	Gina	
Secrétariat admin. de l'ASBL (Bureau du Conseil)	Nicole	
Groupe de gestion journalière de l'ASBL	Gina	Serge – Marc - Anna – Antonio
Trésorerie et groupe financier - Comptes annuels	Marc	Serge – Gina - Filomena - Nadine +1
Gestion des membres (RGPD)	Marc	Serge – Gina - Nicole
Affaires juridiques	Hendrik	Monique – Petrus – Gina - Milvia +1
Pensions Nationales et récupération des droits cédés à la CE	Hendrik	Petrus
Edition bulletin	Serge	Milvia - Helen – Nicole - Anna- Hendrik
Traduction du Bulletin,	Yasmin	Helen - Milvia – Nicoletta
Traduction / vérification documents traduits (Site Web)	Milvia	Helen
Vade-mecum 3	Gina	Anna
Vade-mecum 2	Gina	Serge- Nicoletta
Vade-mecum 4	Gina	Anna-Antonio
Groupe présentation SEPS aux séminaires SPR (FR EN)	Serge	Gina - Pina – Evelyne - Anna
Groupe Assurances : présentations (FR EN)	Serge	Gina- Jean-Pierre - Jeannette
Groupe assurances - documents - mise à jour	Serge	Gina - Antonio - Jean-Pierre -
Groupe assurances - réponses aux questions	Serge	Jeannette - Jean-Pierre
Groupe Pensions EUR : présentations aux conférences	Serge	Gina - Milvia - Petrus
Collaboration Afiliatys Assurances	Serge	Jean-Pierre
Collaboration Afiliatys Logistique	Gina	
Collaboration Afiliatys: actions sociales (p.ex. St Nicolas)	Gina	Zelinda – Antonio – Patrizia - x x
Collaboration Afiliatys: secrétariat	Gina	Bureau N105 permanences.
Permanences téléphonique au Bureau N 105	Gina	Bureau N105 permanences.
Site web SEPS/SFPE et support vidéos	Benoît*	Gina – Serge
Instrumentation informatique Nerviens	Gina	Gina - Antonio
Formation informatique		Anna Primo
PMO : RCAM- (Contact et réponses aux questions)	Helen	Pina
PMO - Pensions	Serge	Helen - Pina - Hendrik
Participation CGAM	Monique	Gianfranco Selvagio
Relations avec la DG HR D	Gina	Milvia - Serge
Relations avec syndicats / Alliance – CCP de la Commission	Gina	Cristiano - Rosario
Relations avec CdP – Service social /syndicats du Conseil	Serge	Serge - Nicole
Participation COPAS	-	Coordination avec Alliance
Participation au CASS	Serge	x
Participation au GTR	Serge	x
Participation au Comité Statut ( ?)	(Petrus)	Coordination avec Alliance
Suivi du réseau AGE	Pina	
Tribunal des entreprises, greffe, Moniteur belge, reg. UBO	Serge	VatDesk
Statuts de la SEPS	Hendrik	Serge - Gina - Milvia
Organisation CA - Rol CA	Hendrik	Serge - Gina - CA
ING	Serge	Marc
Organisation des réunions d'info	Gina	Serge - Antonio - ....
Organisation des AG	Gina	Serge - Antonio - Hendrik,
Dialogue social Pensions et méthode (Rapport Comm)	Milvia	Gina - Serge x x
Dialogue périodique Dir D - Publicité SEPS	Gina	Serge - Anna - Andreea**
Introduire seps dans sites de la Commission (Teams after EC)	Evelyne	Gina - Andreea** - Benoît*
Cartes de membre (FR et En)	Gina	Yves
Rappel de cotisations	Gina	Benoît* - Antonio - Yves - Anna



### SEPS-Italia

Comme vous l'aurez lu dans le bulletin d'information de notre association, en Italie une « antenne » de SEPS-SFPE est née : SEPS-Italia.

Cette antenne est gérée à Ispra par des collègues appartenant au groupe de coordination élu lors de la réunion constitutive du 6 juin 2021.

Cette antenne est désormais en mesure de fournir une assistance aux membres résidant en Italie.

#### **Membres du comité SEPS-Italia :**

Coordinateur principal : Gianfranco Selvagio

Vice coordinateur: Georg Peter

Trésorier: Yves Crutzen

Secrétaire: Salvatore Tirendi

Stefan Nonneman : coordination entre SEPS Italia et SEPS/SFPE Bruxelles..

#### **Informations**

Antenne SEPS ITALIA

CCR Ispra,

IT-21020 Ispra

Tél: +39 351 6471722

Du lundi au vendredi 11.00/14.00

Help Desk au Club House, Sala Rosa,  
sur rendez-vous

Mardi 12.00–13.00 / Jeudi 14.00-15.00

Email: [seps.italia@gmail.com](mailto:seps.italia@gmail.com)

#### **Cotisation annuelle : 30 €**

SEPS/SFPE ING bank account:

IBAN BE37 3630 5079 7728

BIC: BBRUBEBB

Bruxelles

Motif: Cotisation SEPS-Italia

Envoyer une copie du virement/extrait à

[seps.italia@gmail.com](mailto:seps.italia@gmail.com)

## Antenne SEPS-Luxembourg

23.06.2017  
CA/SC/1720

### **Procédure écrite du CA de la SEPS-SFPE du 23.06.2017**

#### **Objets de la procédure.**

Lancement de la section SEPS / SFPE au Luxembourg.

#### **Propositions de décision**

1. Lancement progressif de la section au Luxembourg
2. Etablissement d'une permanence au Luxembourg d'au moins un jour (ou deux demi-journées) par semaine.
3. Dédommagement de la personne en charge de cette permanence par une indemnité de volontariat selon les règles belges des ASBL.
- (4. Equipement du bureau. – à considérer ultérieurement)

#### **Explications**

Jean-Louis Cougnon, retraité du Parlement européen à Luxembourg, s'est déclaré prêt à gérer la section Afiliatys de Luxembourg. Etant donné la collaboration qui existe entre Afiliatys et SEPS, Jean-Louis est désireux de gérer également la permanence SEPS à Luxembourg.

La section Afiliatys à Luxembourg n'est pas encore créée mais une « section » SEPS/SFPE peut démarrer sans tarder et diffuser les documents en commençant par le Bulletin.

Au départ, la permanence se tiendrait, pour la SEPS, une journée ou deux demi-journées par semaine avec horaire limité, au Bâtiment Konrad Adenauer (KAD) ; bureau 01GO24.

Madame Marie-Andrée RICHARD –MOTCH est volontaire.

Vu les revenus limités de Madame Richard-Motch et vu les règles des ASBL, une compensation de 33,36 € sera proposée par journée de travail ou pour deux demi-journées de travail. (Une journée par semaine – 40 semaines par an : maximum autorisé par la loi sur les ASBL).

L'équipement du bureau sera proposé ultérieurement par Jean-Louis Cougnon au CA si la décision est prise sur les points 1. à 3. ci-dessus.

## Membres effectifs

### ARTICLE 7 - Catégorie des Membres

L'association reconnaît parmi ses membres (hors de ses « membres adhérents ») des membres effectifs et non effectifs

Les membres effectifs sont : le membre fondateur, les membres d'honneur, les membres du Conseil d'administration et les membres nommés comme membre effectif par l'AG sur proposition du Conseil d'Administration.

Les membres effectifs s'engagent à participer aux Assemblées Générales et aux Procédures écrites.

Ils déclarent qu'ils s'intéressent à la gestion de l'Association.

Le nombre des membres effectifs est au minimum de 25 et ne peut être supérieur à cinq pour/cent (5%) du nombre total des membres de l'association en ordre de cotisation

#### Liste des membres effectifs

	Membre effectif	Membre CA	Absents
1	Zélinda Santos-Fonseca		
2	Yves Crutzen		
3	Yasmin Sözen		
4	Sylviane Terrando		
5	Serge Crutzen	1	
6	Rosalyn Tanguy		1
7	Rosario De Simone	1	
8	Pierre-Philippe Bacri		1
9	Philippe Jehenson		1
10	Petrus Kerstens	1	
11	Patrizia De Palma	1	
12	Nicole Caby	1	
13	Nadine Froment *		1*
14	Myriam Toson		1
15	Monique Breton	1	
16	Mitsou Entringer		
17	Milvia van Rij-Brizzi	1	
18	Michel Tillieut		
19	Marisa Arban		
20	Marie-France Hupperts		1
21	Marie Dubois		
22	Marc Maes	1	
23	Jean-Pierre Sabsoub		
24	Jeannette Balink		

25	Jean-Marie Cousin	1	
26	Jean-Louis Cougnon		1
27	Jean-Louis Collin		
28	Jacques Delincé		
29	Jacqueline Fockedeey		
30	Idalina d'Aguar		
31	Hendrik Smets	1	
32	Helen James	1	
33	Giustina Canu		
34	Giuseppina Corda	1	
35	Giovanna Bagnaresi		
36	Gina Dricot	1	
37	Filomena Paolone		
38	Fernando Fati		
39	Evelyne De Houwer	1	
40	Cristiano Sebastiani	1	
41	Christian Collard		
42	Brigitte Pretzenbacher		1
43	Barbara Félix	1	
44	Antonio Pinto Ferreira	1	
45	Annie Lovinfosse		1
46	Anna Giovanelli **		1**
47	Anna Angela D'Amico	1	
48	Aliny Bruyendonck		
49	Slava Pevec Grm		

\*A demandé d'être déchargée \*\*S'est installée en Italie

**Plus Georges Distexhe, nommé par l'assemblée du 23.06.2022**

## **Règlement électoral (Lié aux statuts)**

### Pour l'élection des membres du Conseil d'Administration (CA)

#### Article premier

Conformément à l'article 13 § 2 – CA élection - des Statuts, la procédure d'élection des membres du CA de la SFPE est déterminée par le présent règlement électoral, selon les dispositions ci-après.

#### Article 2

Au sein de l'AG, il est formé un **Bureau Electoral** composé d'un Président et de deux Assesseurs. Le Président et les Assesseurs sont désignés par l'AG. Ils renoncent à être éligibles pour les élections qu'ils sont appelés à contrôler.

#### Article 3

Tous les membres de la SFPE, sous obligation et en ordre de cotisation qui ont au minimum un an d'ancienneté dans l'organisation, peuvent se présenter comme candidat pour être membre du CA. Exceptionnellement, un membre adhérent peut être invité à se présenter aux élections du CA, à condition qu'il y soit invité à l'unanimité par le CA en activité.

Toutefois, ne peut plus se représenter comme candidat, l'ancien administrateur qui n'a pas apporté, pendant un mandat antérieur, son concours régulier à l'administration courante de l'association et qui pour cette raison a été démis de sa fonction par le CA

En outre, les candidats dont le comportement en général ou les opinions politiques pourraient être considérés, par le CA sortant et / ou par le Bureau électoral, comme préjudiciables aux intérêts de la SFPE ne sont toutefois pas éligibles. Un appel auprès de l'AG est possible pour tout candidat rejeté.

#### Article 4

Une invitation à se porter candidat aux élections comme membre du CA est envoyée à tout membre de la SFPE qui remplit les conditions de l'article 3.

L'avis est porté à la connaissance des membres par le Bulletin de l'Association, par Internet ou par la poste.

L'avis mentionne :

1. L'invitation faite aux membres à se porter candidats et la forme dans laquelle introduire leur candidature.
2. L'obligation de joindre **un bref curriculum vitae**.
3. Le fait que le vote **se fait par correspondance (postale ou Internet)** ou au lieu où se tiendra l'AG,
4. La date et l'heure de clôture de l'appel à candidature.

#### Article 5

Les candidatures doivent être présentées par écrit au Secrétariat de la SFPE ou au Président du Bureau électoral. Les candidatures doivent parvenir avant la clôture spécifiée à l'article 4.

#### Article 6

Le Bureau électoral et le CA sortant vérifient les candidatures présentées ; ils écartent celles qui ne répondent pas aux conditions prévues aux articles 3 et 5.

Ils arrêtent la liste des candidats et celle des électeurs. La liste des candidatures valables

#### Article 7

Les membres du CA sont élus par l'AG formée par tous par les membres effectifs de l'Association sous obligation et en ordre de cotisation.

#### Article 8

Le Bureau électoral et le CA arrêtent la liste des candidats et celle des électeurs. La liste des candidatures valables est portée sur les **bulletins de vote par ordre alphabétique**

#### Article 9

Un membre effectif absent peut donner procuration par écrit (lettre, courriel, fax) à un autre membre qui sera présent à l'AG.

#### Article 10

Les bulletins sont envoyés au moins **quinze jours** avant le jour fixé pour l'AG. Ils portent la date de leur expédition et la date de clôture des élections.

#### Article 11

Les électeurs doivent voter en suivant les instructions fournies par le Bureau électoral, ils sont invités à voter par correspondance ou au lieu de l'AG en posant leur bulletin de vote dans l'urne présente à cet effet à ce lieu.

1. Un bulletin de vote est envoyé par le Secrétariat à chacun des électeurs.
2. Ce bulletin, rempli par l'électeur, doit parvenir au Secrétariat ou au Président du Bureau électoral, sous double enveloppe, avant le jour fixé pour l'AG. L'enveloppe extérieure doit faire mention au verso du nom et du (des) prénom(s) de l'électeur et porter sa signature.
3. Qui désire voter par Internet doit envoyer son bulletin rempli (en format Word, PDF, JPEG ou autre), au président du Bureau avec avis au secrétariat avant le jour fixé pour l'AG.
4. Les membres qui votent lors de l'AG doivent en principe se munir du bulletin de vote qui leur a été envoyé.

#### Article 12

L'électeur formule son vote en écrivant « X » dans la case figurant à côté du nom des candidats qu'il veut élire. Sous peine de nullité de son vote, il doit s'abstenir de faire sur le bulletin toute autre inscription, signature, rature ou signe quelconque.

**L'électeur peut voter pour un, pour plusieurs ou pour tous les candidats**

#### Article 13

Au cours de l'AG le dépouillement des votes effectués par correspondance, par internet et ceux déposés dans l'urne présente au lieu de l'AG, est effectué par les membres du Bureau électoral.

Le **dépouillement est public**. Le Bureau électoral tranche, à la majorité des voix, les contestations qui peuvent s'élever pendant les opérations électorales.

#### Article 14

Sont déclarés élus, les **20 candidats** ayant obtenu le plus de voix, si plus de 20 candidats sont présentés.

**Pour être élu, un candidat doit recevoir au moins 10 voix.**

Si, pour le dernier poste à pourvoir, il y a plusieurs candidats à égalité, l'élimination a lieu par un vote secret des 19 membres élus auxquels s'ajoute celui du président du Bureau électoral dont la voix est prépondérante en cas de partage des voix.

#### Article 15

Les nouveaux élus acceptent ou refusent leur mandat. En cas de refus d'un ou de plusieurs élus, le Bureau électoral déclare élu(s) le(s) candidat(s) suivant(s) de la liste jusqu'à épuisement de cette liste si nécessaire.

Lorsque les membres élus ont accepté leur mandat ou lorsque la liste est épuisée, le CA est constitué.

Conformément à l'article 13 § 3 des Statuts, les élus se réunissent pour élire le président, le trésorier et le secrétaire-général. Le début de la réunion est présidé par le Président du Bureau électoral ou à défaut

par le candidat élu, le plus âgé. Cette réunion doit se faire dans les 7 jours ouvrables de la date du dépouillement

Le Doyen des élus, ou le président du Bureau électoral, recueille les candidatures pour la présidence du CA et passe au vote. Est élu(e) Président(e) le candidat ayant recueilli le plus grand nombre de voix. En cas d'égalité de voix, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

#### Article 16

Le résultat des élections et la composition du CA sont communiqués à l'AG, séance tenante, et à tous les électeurs dans les **10 jours** qui suivent l'AG.

#### Article 17

La validité des élections peut être contestée pendant les **10 jours** qui suivent le dernier jour du délai pour informer les membres des résultats des élections. Toute contestation doit être adressée par écrit (lettre ou courrier électronique) au Président du Bureau électoral.

#### Article 18

Tant que le nouveau CA issu des élections n'est pas régulièrement constitué, la gestion des affaires courantes relève de la compétence du CA sortant.

## Annexe 9

### Exemple de candidature comme Administrateur

Serge Crutzen (Candidat administrateur de l'ASBL SFPE-SEPS, 2020 - 2022)

Membre fondateur de la SFPE/SEPS ; Président du CA de la SFPE 2007 – 2019  
Editeur du Bulletin SEPS ; Active Senior DG HR (assurances santé)  
Retraité en 2004.  
Institution : Commission.

#### **Carrière**

Fonctionnaire Scientifique du CCR de la CE à Ispra, Italie (25 ans) ; Chef de Division à Petten, Pays-Bas (6 ans) et à Bruxelles (5 ans - coordination des activités nucléaires de tout le CCR).

Président de la FFPE SCB et de l'Alliance des Syndicats libres de la CE de 2002 à 2003.

Information sur les assurances santé complémentaires. Séminaires de préparation à la retraite.  
Sous l'égide de la DG HR. Active Senior (2015 à 2019)

#### **Engagement**

Faire fonctionner et se développer la SEPS/SFPE en tant qu'association autonome pour la défense des acquis sociaux des pensionnés des Institutions européennes (pension, adaptation au coût de la vie, caisse maladie).

Collaborer avec les services de la Commission (DG HR et PMO) et avec tous les niveaux de représentation et de défense du Personnel des Institutions afin de faire entendre la voix des pensionnés, mais sans perdre son indépendance.

Informar au mieux les membres de la SEPS pour obtenir leurs avis et recommandations en gérant la rédaction du Bulletin.

Aider les membres en difficulté en se proposant comme intermédiaire par rapport au PMO et aux services sociaux.

Collaborer avec Afiliatys en tant que « conseiller » pour les assurances santé complémentaires au RCAM

PHOTO

## Groupe assurances SEPS/Afiliatys

### Termes de référence

CA/SC.LDD/22.03

18.02.2022

1. Le groupe assure encadre le rôle donné initialement à Serge Crutzen (Contrat de Senior Actif pour la DG HR Dir D Unité D1) pour l'information des collègues de la Commission au sujet des assurances santé complémentaires au RCAM. Ce rôle est également officialisé par le Conseil (Accord de collaboration avec le Secrétariat général- Unité Médico-Sociale). D'autres Institutions,(PE, Curia, AEM, AER, ...) nous invitent également.

Ces assurances sont spécifiquement établies pour être **complémentaires au RCAM et valables dans le monde entier, pour tout assuré au service des Institutions européennes quelle que soit sa résidence dans l'UE ou dans le monde.**

Cette information se fait principalement lors des séminaires de « préparation à la retraite » (FR & EN) et lors de « conférences de midi » à la demande des Institutions et agences intéressées. En corolaire, la réponse aux questions des collègues, lors des présentations et à tout moment par Email, est assurée par le groupe. Des « dossiers » descriptifs des motivations et des différentes assurances sont tenus à jour suite aux contacts avec les assureurs

2. Dans le cadre de la **collaboration étroite qui existe entre Afiliatys et la SEPS-SFPE**, le groupe assure en particulier l'information relative aux assurances spécifiquement proposées par Afiliatys (et par l'UPFE). Ce groupe répond aux questions des collègues et contribue aux échanges entre Afiliatys et les assureurs concernés.

**Plusieurs syndicats** ont opté pour la proposition d'Afiliatys : assurance Hospi Safe et ont signé un accord à ce sujet.

Plusieurs syndicats proposent des assurances santé complémentaires au RCAM qui sont reprises dans les documents et présentations du groupe.

3. **Les séminaires de préparation à la retraite**, organisés par la DG HR de la Commission et le Secrétariat général du Conseil, se tiennent 12 fois par an (6 FR et 6 EN). Le temps octroyé pour la présentation des assurances est d'environ 1 heure si le séminaire se tient en présentiel (jusqu'en février 2020) et de 25 minutes depuis que la formule « ZOOM » est appliquée. Deux Power-Points complets de 40 slides (EN et FR - mis à jour en continu) sont disponibles pour les présentations en présentiel. Pour les sessions « ZOOM » deux power-points réduits de 26 slides sont disponibles (FR – EN).
4. **Les conférences de midi** sont organisées par la Commission, le Conseil, le PE, la Cour de Justice, des agences, des Offices. Elles utilisent le power point des séminaires, augmentés de quelques slides relatives au RCAM et à la motivation des assurances santé complémentaires. Le temps accordé est en général de 90 minutes (12h30-14h00). Ces conférences n'ont pas été organisées par ZOOM.
5. **Les séminaires de formation à l'entrée en service** ne font malheureusement pas appel à la présentation des assurances. Il serait bon d'inciter les collègues à prendre une assurance « gros risques » avant d'en avoir besoin, sans attendre la préparation à la retraite ! Un résumé de 4 pages est distribué qui génère parfois quelques questions par Email.
6. Le groupe établit **un dossier (FR et EN) de toutes les assurances santé complémentaires** au RCAM (y compris, référence aux assurances accident, vie-invalidité et assistance voyage). Ce dossier discute les

motivations et les critères à considérer pour l'affiliation à une assurance santé complémentaire au RCAM et/ou assurance accident pour les retraités. Il est mis à jour plusieurs fois par an ce qui implique des **contacts fréquents avec les différents assureurs et associations** qui proposent ces assurances : Allianz, Cigna, Santalia, Expat & Co, Afiliatys, AIACE, syndicats.

7. Etant donné les relations continues entre le groupe assurances, les collègues intéressés et les assureurs, les membres du groupe participent aux **propositions d'amélioration** ou de meilleure adéquation des assurances aux nécessités des assurés. De nouvelles assurances sont envisagées sous l'égide d'Afiliatys.
8. Le groupe se subdivise en trois sous-groupes
  - ✓ Les membres en contact avec les assureurs (Serge Crutzen et Daniel Germain)
  - ✓ Les membres en charge de la mise à jour des dossiers et présentations
  - ✓ Les membres chargés des présentations (FR - EN – IT) et des réponses aux questions.

Annexe. Dossier assurances

## Annexe 11

### Article proposé pour le prochain "Info Senior"

#### Message de la SEPS aux pensionnés

Les deux dernières années, bien qu'ayant été rendues plus difficiles par l'épidémie de la COVID, n'ont pas empêché la SEPS-SFPE d'être active. Son activité fondamentale se résume à « **Défendre les acquis des pensionnés; communiquer avec les collègues anciens et les aider** » et à répondre aux nombreuses questions posées par les retraités (et même les actifs) en quête d'information.

Nous nous réjouissons de savoir que la réouverture des bureaux, des services de la Commission tels que l'Espace Seniors, le PMO à MERO, nous autorise maintenant à proposer un **nouveau programme de permanence** au bureau de la SEPS-SFPE, 105 rue des Nerviens, 1040 Bruxelles (Bureau N105 00/010).

- ✓ Les lundis, mercredi et vendredi : de 10h00 à 12h30.
- ✓ Les mardis et jeudis : de 10h00 à 12h30 et de 14h30 à 16h30.
- ✓ Les rendez-vous sont toujours possibles sur demande au [info@sfpe-seps.be](mailto:info@sfpe-seps.be).

**Le numéro de téléphone +32 473 47 49 06** répond aux demandes des membres (et collègues en général) 7 jours sur 7 et pratiquement 24 heures sur 24.

Que ce soit lors **des permanences ou par téléphone ou par Internet**, Il est loisible pour les anciens de discuter d'une situation particulière, d'une règle du RCAM, de la position prise par une compagnie d'assurance, de l'éventuelle difficulté d'avoir un contact avec un service de la Commission, de trouver un formulaire, le soir, les week-ends, ...

C'est bien souvent en-dehors des heures de bureau que se pose la question de la prise en charge, de l'autorisation préalable, de la reconnaissance du RCAM loin des sièges des Institutions européennes. Souvent, la SEPS/SFPE pose les questions au PMO ou demande un service au nom de l'un de ses membres.

Les questions relatives au droit statutaire, aux successions, au droit fiscal, aux pensions nationales et communautaires, ...sont considérées pour donner un simple conseil, parfois suivi d'échanges de mails, de proposition de réclamations (Articles 90 § 1 & 2) ou de l'orientation vers un avocat menant éventuellement au tribunal.



L'aide demandée est souvent la conséquence de la faiblesse numérique des plus anciens ou de ceux que la maladie invalide. La SEPS/SFPE **insiste auprès du PMO et de l'Administration en général, pour que les procédures papier soient maintenues et protégées.** Une aide particulière est souvent donnée pour établir un dossier.

Les collègues d'Ispra ont créé une **antenne « SEPS-Italia »** pour un contact plus direct et spécifique avec les membres qui résident en Italie.

Le **Bulletin trimestriel d'information** de la SEPS-SFPE informe ses membres quant aux différentes initiatives et à l'évolution des règles qui sont appliquées aux anciens.

On devient membre SEPS/SFPE en remplissant le **bulletin d'adhésion** disponible sur le site web. Cotisation annuelle : 30 €.

**Contacts** Bruxelles : Tél. +32 475 472 470 (7J/7 24h/24) [info@sfpe-seps.be](mailto:info@sfpe-seps.be) [www.sfpe-seps.be](http://www.sfpe-seps.be)

## Annexe 12

Brussels 07.04.2022  
CA/SC/22.13

**Note to Mrs. Gertrud Ingestad, General Director DG HR**

**Object: Call for contribution for the successful completion of EPSO and internal competitions – Your note Ares(2022)2655709 dated 07/04/2022.**

I would like to thank you for having offered to SEPS/SFPE the opportunity to provide its expertise in one of the aspects implementing the new HR strategy.

We are more than willing to assist the Commission and DG HR in this endeavour. Clearly the concrete launch of this action will be based on your detailed proposal.

A call for expression of interest will be included in our March Bulletin. The volunteer will serve as experts in the diverse fields and act in various capacities, as your services will deem fit.

As per your request, the coordinator in our Association will be Mrs. Milvia van Rij-Brizzi, ([mvanrijbrizzi@gmail.com](mailto:mvanrijbrizzi@gmail.com) Tel. 32 484 65 39 74).

I look forward to our close cooperation in this matter.

Serge Crutzen

DG HR: Mr. Christian Levasseur, Mr. Christian Roques, Mr. Mihai-Şerban Dumitrache  
SEPS/SFPE: Mrs. Luigia Dricot-Daniele, Mrs. Milvia van Rij-Brizzi

# **Call to volunteers from DG HR for recruitment selection**

## **Report by Milvia van Rij-Brizzi**

The Director General of DG HR has made a call to the two associations representing retired staff from the European Institutions, SEPS and AIACE, asking for support in the forthcoming selection process.

DG HR-B.1 explained the challenge in the course of a bilateral meeting with a representative of SEPS, Milvia van Rij Brizzi.

## **In summary**

- DG HR needs to organise 17 internal competitions between now and July 2024; as well as a certain number of external competitions and specialised internal competitions more specifically aimed at management positions.
- EPSO has accumulated a backlog because of the pandemic and other issues. It is not in a position to assist or support DG HR for the internal competitions. DG HR is therefore in need of resources to carry out its workplan.
- DG HR intends to create a small task force including the other organisation representing retired staff, AIACE, to ensure proper coordination among all parties contributing.
- DG HR is to produce a one-pager providing an overview.

The needs are varied and complex:

- Devise tests for the candidates; talent screening for established officials of grade AD9 and above; for lower grades the tests will be focussed on multiple choice on European knowledge; specific knowledge of the area of the competition; written test; interview.
- Questions on EU knowledge need to be relevant; the same goes for the specialised fields. DG HR needs people that can generate such questions.
- For the written tests, DG HR needs both ideas of what could be asked and on marking.
- DG HR expects to organise one AD5 competition per year; the one that will be launched in September will be the test case that could become the template for all the others.

DG HR would like to tap on our collective experience and needs people that can generate questions.

However, the Staff Regulations limit the participation of non-active staff. The opinion of the LS of the Commission has been asked on the margin of manoeuvre for non-active staff to be members of juries/selection committees, although non-active staff can preside a jury and be markers. DG HR envisages providing training to the markers.

For what concerns security and IT, DG HR indicated a particular need for technical means, particularly for remote tests (i.e. CA in delegations will not be asked to come to Brussels). Most of the work will be done remotely and DG HR will further reflect on the security of the system. Still, it considers that the risk of leakages will be limited because of the combination of the number of questions and the various steps foreseen for their collection/completion/finalisation.

Marking however will be more delicate and DG HR will need to consider how to proceed concretely. It is not excluded that the markers might be provided with Commission PCs, but this is a matter that still needs to be discussed and evaluated internally.

DG HR is also looking into the matter of compensations, but there is no clarity yet.

DG HR has confirmed that “active senior” contracts will be signed with all those volunteering, independently from which Institution they retired.

The tentative timetable of the first competition for AD5 is as follows: End Sept: questions need to be ready >Sept/Oct: notice published > November: end of publication > End November: test > Dec/Jan: corrections > Feb: orals > May: The End.

## **State of play**

Fourteen members of SEPS have volunteered their services and Akke Draijer-de Jong has volunteered to represent the SEPS volunteers in the task force.

Some fundamental questions have been raised by the volunteers of SEPS on which we need to receive clarity from DG HR before the work can begin in its earnest.

These concern:

- Need for a precise indication of both the timing/planning, the weekly effort (man/hours) required and how the teams will work – composition, burden-sharing.
- The level of security/reliability of the IT tools used by retired staff cannot be guaranteed to be appropriate or compatible with Commission standards. Also retired staff are not equipped to communicate by SECEM or any other encrypted system. The risk of leakages and fraud is not negligible and needs to be addressed.
- Policies have changed and new priorities have been set. Access to the information and IT systems of the Commission are limited for retired staff, it will therefore be necessary to gain from within information that cannot easily be obtained outside the EC. This can only be done through close collaboration and probably physical meetings involving active seniors and colleagues of the various DGs called to contribute. It is important to know how this cooperation will be structured.
- The constraints on the administrative budget are well known. However, DG HR should confirm that identification of questions/tests, jury interviews and selections will be by physical meetings in Brussels.
- It will also be necessary for DG HR to confirm and clarify the level of support DG HR is ready to give to the volunteers, i.e. parking spaces when called for meetings; reimbursement of travelling costs for those that do not live in the Brussels region or in Belgium, IT support in case of need, etc.

# Rappel : adaptation intermédiaire à Bruxelles – Luxembourg – juin 2022 (ou juillet)

L'adaptation salariale est composée de deux parties :

1. l'inflation (JBLI) à Bruxelles et Luxembourg
2. l'évolution des salaires (GIS) des fonctionnaires nationaux dans 10 pays de l'UE.

Fin décembre 2021 la moyenne de l'évolution des salaires des fonctionnaire nationaux des dix pays témoins (GIS) était de -2,1%. Vu la valeur négative, la règle veut que si l'on en tient compte ce soit à 50%, soit -1%

Fin décembre 2021, l'inflation moyenne pour les 10 pays témoins (JBLI) était de **3,5%**.

Le Statut prévoit qu'une adaptation intermédiaire soit décidée si l'inflation dépasse les 3%.

L'adaptation intermédiaire se fera donc pour Bruxelles et Luxembourg suivant les règles habituelles mais à dater de janvier 2022 :

$(103,5 \times 99) / 100 = 102,465 \rightarrow 2,465 \% = 2,4 \%$

Donc **adaptation de 2,4% qui sera effective après la consultation inter-service, après l'approbation du Collège et la communication au Conseil et au PE** : juin 2022 ?

L'adaptation avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022 sera donc réglée en juin ou juillet 2022, pour les actifs et les pensionnés à Bruxelles et Luxembourg

### **Adaptation intermédiaire pour le staff actif dans les Etats membres**

L'adaptation intermédiaire avec effet au 01.01.2022 intervient quand l'addition de l'inflation à Bruxelles et Luxembourg (JBLI) et la variation du pouvoir d'achat local (PPP) dépasse 3%. Exemples :

Bulgarie, variation de PPP= 1,1 donc l'index local =  $1,1 + 3,5 = 4,6\%$  donc adaptation au 01.01.2022.

Berlin, variation du PPP = -1,4, donc l'index local =  $3,5 - 1,4 = 2,1\%$  donc pas d'adaptation au 01.01.2022 mais modification du salaire en juin / juillet 2022.

Dix Etats membres auront une adaptation intermédiaire à dater de janvier 2022 en ce qui concerne le staff : BG, CZ, EE, IE, LV, LT, HU, PL, RO, SI. Ils bénéficieront de l'adaptation mais de nouveaux coefficients correcteurs seront appliqués (voir ci-dessous).

### **Adaptation intermédiaire pour les pensionnés dans les Etats membres.**

Similairement, l'adaptation intermédiaire avec valeur au 01.01.2022 interviendra pour 20 EM (en plus de BE et LU). Ne seront pas concernés : DE, HR, CY, MT, PT. Mais de nouveaux coefficients correcteurs seront appliqués.

### **Adaptation pour les pays hors-union**

Lorsque l'évolution mensuelle de la parité de pouvoir d'achat (PPP) dépasse le seuil prévu par le statut ( $\pm 5,0\%$ ), un nouveau coefficient correcteur intermédiaire est appliqué à la rémunération nominale des fonctionnaires de l'UE dans les lieux d'affectation concernés.

Au cours de la période d'août 2021 à janvier 2022, 37 lieux d'affectation extra-UE ont un mouvement PPP dépassant le seuil. En conséquence, un nouveau CC est requis pour ces emplacements.

## Nouveaux coefficients correcteurs

Le changement des CC est obtenu par la comparaison entre l'inflation des prix à la consommation locaux (HICP) et l'inflation des prix à Bruxelles (JBLI) au 01.01.2022.

Comme cette année, il y a une adaptation intermédiaire pour les salaires à Bruxelles et Luxembourg, base des salaires pour tous, **les coefficients correcteurs seront appliqués lors de la mise à jour de ces salaires en tout lieu, qu'il y ait une adaptation intermédiaire avec effet au 01.01.2022 ou pas.**

## Coefficients correcteurs applicables au 01.01.2022

en même temps que la modification des salaires cet été dans les pays où l'adaptation n'est pas à considérer à partir de Janvier 2022.

Coefficients Correcteurs		
VILLE / Pays	SALAIRES	
	2021	01.01.2022
BG Sofia	61.7	<b>62.4</b>
CZ Prague	88.1	<b>88.0</b>
DK Copenhagen	134.2	<b>131.5</b>
DE Berlin	101.4	<b>100.0</b>
Karlsruhe	96.9	<b>95.5</b>
Munich	113.4	<b>111.9</b>
EE Tallinn	86.3	<b>90.1</b>
IE Dublin	133.6	<b>136.9</b>
EL Athens	85.2	<b>83.7</b>
ES Madrid	96.3	<b>95.2</b>
FR Paris	119.9	<b>118.7</b>
HR Zagreb	78.3	<b>77.3</b>
IT Rome	95.2	<b>94.1</b>
Varese	91.2	<b>90.1</b>
CY Nicosia	82.2	<b>81.2</b>
LV Riga	80.0	<b>80.0</b>
LT Vilnius	80.1	<b>81.6</b>
HU Budapest	76.1	<b>75.7</b>
MT Valletta	94.0	<b>92.0</b>
NL The Hague	111.4	<b>110.3</b>
AT Vienna	109.6	<b>108.3</b>
PL Warsaw	70.6	<b>72.3</b>
PT Lisbon	91.4	<b>90.6</b>
RO Bucharest	68.5	<b>69.0</b>
SI Ljubljana	84.9	<b>87.1</b>
SK Bratislava	79.9	<b>77.6</b>
FI Helsinki	118.6	<b>117.5</b>
SE Stockholm	130.3	<b>129.3</b>

Coefficients Correcteurs		
PAYS	PENSIONS / Transferts	
	2021	01.01.2022
Bulgaria	58.6(100)	<b>59.6(100)</b>
Czech Rep.	75.1(100)	<b>74.7(100)</b>
Denmark	136.9	<b>134.7</b>
Germany	101.3	<b>99.8(100)</b>
-		
-		
Estonia	90.2(100)	<b>84.5(100)</b>
Ireland	125.4	<b>126.9</b>
Greece	82.3(100)	<b>81.3(100)</b>
Spain	93.3(100)	<b>92.4(100)</b>
France	111.2	<b>109.5</b>
Croatia	69.0(100)	<b>68.0(100)</b>
Italy	97.1(100)	<b>95.7(100)</b>
Cyprus	84.6(100)	<b>83.5(100)</b>
Latvia	74.6(100)	<b>74.8(100)</b>
Lithuania	70.2(100)	<b>71.5(100)</b>
Hungary	63.6(100)	<b>63.0(100)</b>
Malta	99.0(100)	<b>96.5(100)</b>
Netherlands	111.3	<b>111.6</b>
Austria	113.5	<b>112.1</b>
Poland	61.3(100)	<b>62.3(100)</b>
Portugal	87.0(100)	<b>85.9(100)</b>
Romania	57.9(100)	<b>58.3(100)</b>
Slovenia	81.9(100)	<b>83.0(100)</b>
Slovakia	77.7(100)	<b>75.7(100)</b>
Finland	121.4	<b>119.5</b>
Sweden	120.0	<b>118.9</b>
UK	128.5	<b>128.3</b>

### **Conclusion du rapport COM(2022) 180 final 26.4.2022**

Article 15(3) of Annex XI to the SR provides for the continued application of the Method and Article 66a of the SR beyond 2023, as long as the European Parliament and the Council have not adopted a regulation on the basis of a Commission proposal.

Since 2014, the Commission observed unequal attractiveness among applicants to EPSO generalist competitions resulting in geographical imbalances among Commission staff. Over the same period, the evolution of EU staff remuneration (+3.4) only reached half of the change in the purchasing power of salaries in national civil services in central governments (+ 6.5).

At the same time, the automatic Method provided under Annex XI to the SR:

- put aside inter-institutional tensions and court cases known from the past, while remaining under the constant scrutiny of the European Parliament and the Council via the annual reports delivered by the Commission.
- proved its efficiency, including in 2020, when the automatic implementation of the exception clause limited salary increases in a time of economic downturn and generated net savings for the EU budget,
- resulted in moderated salary increases and prevented – as from 2015 – EU staff from further losing purchasing power, by ensuring a cumulative annual update (114.3) close to the cumulative annual inflation measured by the Joint Index in Brussels and Luxembourg (110.6),
- resulted in a decrease of the purchasing power of EU staff by 0.2% in 2021, ensured EU staff's continued contribution to the consolidation of public finances in the Union by re-introducing a solidarity levy at an increased rate,
- withstood legal scrutiny before the European Courts in the few individual cases brought against it and avoided social tensions, as no major strikes took place in the Institutions during that period.

Therefore, at this stage, the Commission considers it necessary to further evaluate possible methodological improvements to the system of correction coefficients, as well as to assess the opportunity of broadening the sample of Member States used for the calculation of the GSI, before submitting a proposal to amend Annex XI to the SR.

Consequently, in line with Article 15(3) of Annex XI to the SR, the Commission will rely on the provisional application of the current Method beyond 2023, whilst ensuring the continued annual reporting to the European Parliament and the Council on data pertaining to the budgetary impact of remuneration and pensions.

## Position du CoRePer en 2019

Com(2018)830 et 829 de décembre 2018

### 1. Rapport intermédiaire de la Commission au Parlement et au Conseil sur l'application de la méthode automatique (Annexes XI du Statut)

Conclusions du rapport déclarées bien acceptées par le Conseil

Depuis son introduction en 2014, l'annexe XI du statut et son article 66 *bis* ont été mis en œuvre avec succès par la Commission. La méthode d'actualisation des rémunérations et des pensions qui y est définie par le Parlement européen et le Conseil a prouvé son efficacité et son efficacité au cours des cinq cycles annuels de sa mise en œuvre (2014-2018). La méthode a atteint ses objectifs tout en mettant de côté les tensions interinstitutionnelles et les actions en justice connues par le passé.

Étant donné que la méthode comprend une actualisation annuelle automatique et des clauses automatiques en cas de crise, elle a apporté une réponse effective aux difficultés de mise en œuvre des méthodes précédentes. Dans le même temps, la méthode a fait l'objet d'un examen constant par le Parlement européen et le Conseil par l'intermédiaire des rapports annuels fournis par la Commission.

La méthode a également résisté avec succès à l'examen juridique devant les juridictions européennes dans les quelques affaires individuelles portées à son encontre. Elle a également permis d'éviter les tensions sociales, puisqu'aucune grève majeure n'a eu lieu au sein des institutions au cours de cette période.

En ce qui concerne la mise en œuvre pleine et entière du principe d'égalité du pouvoir d'achat entre les membres du personnel de l'UE dans différents lieux d'affectation via le système des coefficients correcteurs, peu de problèmes ont été décelés qui nécessiteront d'être suivis de près au cours de la prochaine période de mise en œuvre.

### 2. Remarque: position vis-vis du système des pensions

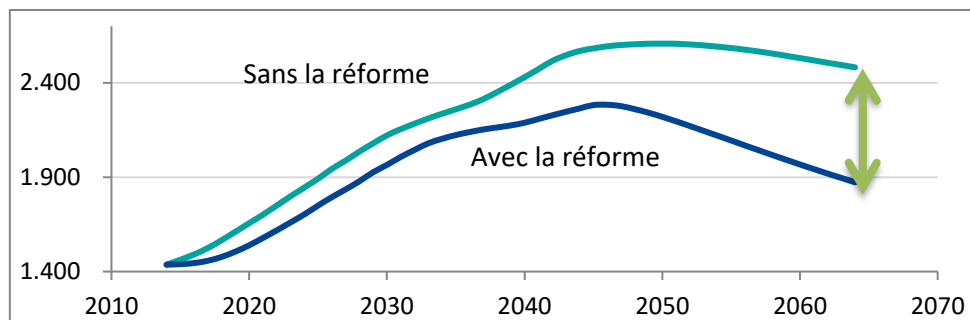
#### Rapport intermédiaire de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur l'application de l'Annexe XII du Statut

Conclusions du rapport déclarées bien acceptées par le Conseil

L'exécution de l'annexe XII du statut par la Commission a assuré la stabilité du régime de pensions des fonctionnaires de l'UE et l'équilibre du fonds notionnel, et les réformes du statut de 2004 et de 2014 sont menées à bien, permettant une hausse progressive des économies annuelles.

Au vu des considérations qui précèdent, l'application de l'annexe XII du statut a atteint son objectif spécifique consistant à garantir l'équilibre du régime de pensions des fonctionnaires de l'UE, puisque la contribution au régime de pensions versée au budget par le personnel couvre un tiers des droits acquis chaque année.

À cette occasion, la Commission s'est également engagée à étudier la faisabilité de la création d'un fonds de pension par capitalisation pour le personnel de l'UE dans le cadre du réexamen à mi-parcours du cadre financier pluriannuel, qui aura lieu en 2023.



*Budget annuel des pensions en Millions d'€ avec ou sans la réforme de 2014*

Le budget atteint pas loin de 2,4 Milliards d'€ en 2047, ce qui a poussé le COREPER, déjà fin 2016, à demander une économie sur les pensions.

## Annexe 16

### Lettre au Commissaire Hahn et sa réponse



175 rue de la Loi, Bureau JL 02 40 CG39, BE-1048 Bruxelles  
 105, avenue des Nerviens, Bureau 00.010, BE-1049 Bruxelles  
**Entreprise ASBL N°: 806 839 565.**  
**Tél : +32 (0)475 472470.**  
**Email: [info@sfpe-seps.be](mailto:info@sfpe-seps.be) Web : [www.sfpe-seps.be](http://www.sfpe-seps.be)**

Brussels, March 11, 2022

Mr J. HAHN Commissioner  
 European Commission BERL  
 1049 Brussels  
 (sent by email)  
[Johannes.HAHN@ec.europa.eu](mailto:Johannes.HAHN@ec.europa.eu)

Dear Commissioner Hahn,

The forthcoming report, to be presented shortly by the Commission, assessing the functioning of the Staff Regulations and in particular the Pension System of European Officials (PSEO) and the Method for the annual updating of salaries and pensions, will probably lead to discussions and social dialog.

In fact, the Commission indicates that, if appropriate, a legislative proposal could be presented to amend the provisions in the Staff Regulations on the functioning of the Pension System and of the Method of adaptation of the salaries and pensions.

Since its creation in 1986 and its reorganization in 2007, the association of Seniors of the European Public Service (SEPS) of which I am the president, has indicated as its first objective the defence of the acquired rights of the pensioners.



I wish therefore to assure you of our willingness and readiness to contribute to the discussions by considering constructively proposals that the Commission will present and participate to the ensuing discussions and social dialogue, as was the case in 2013 for the preparation of the 2014 Staff Regulation reform.

Yours sincerely

Serge Crutzen  
President of SEPS

Copy

Mrs. Gertrud Ingestad, Director-General HR and Security  
Mr. Christian Roques, Director HR-D  
Mrs. Dominique Deshayes, President of AIACE International

### ***Réponse du Commissaire***

JOHANNES HAHN  
MEMBER OF THE EUROPEAN COMMISSION

Brussels, 28 April 2022

Dear Mr Crutzen,

Thank you for your letter of 11 March 2022 sharing the SEPS's readiness to contribute to the Commission's work on the upcoming reports to be submitted to the European Parliament and the Council.

I would like first to express my gratitude for your shared expertise on the Pension Scheme of EU officials (PSEO) and more generally, for the SEPS's constant support. Indeed, the SEPS's perspective has been helpful and useful in achieving our common goal of ensuring the preservation of pension acquired rights.

When it comes to the reports to be adopted by the Commission, please note that whilst the Commission will likely adopt the report on the Method updating remuneration and pensions (Annex XI to the Staff Regulations) in the coming days, it is only in December 2022 that the Commission shall submit a report assessing the functioning of the PSEO (Annex XII to the Staff Regulations) to the European Parliament and the Council. As you rightly mentioned, the legislators anticipated that in light of the conclusion of this report, the Commission shall assess the opportunity to review the Staff Regulations' provisions on pensions.

Against this background, DG HR has been working closely with Eurostat for several months and the report is currently being drafted. In this context, I would like to assure you that the preliminary assessment by the Commission services coincides with SEPS's concern to ensure the protection of acquired pension rights.

Yours sincerely,

(e-signed)  
Johannes Hahn

Mr Serge Crutzen  
President of SEPS – Seniors of the European Public Service

## MESSAGE DU FRONT COMMUN POUR AIDER LES RÉFUGIÉS UKRAINIENS

### R&D – TAO - SAVE EUROPE - SFE - FFPE GENERATION 2004 - U4U USHU

Chers collègues,

Vous êtes nombreux à avoir participé à une action exceptionnelle, trop rare, et vous pouvez en être très fiers !

**Avec votre soutien à hauteur de plus de 10 000 €** ainsi que des dons, **les syndicats** se sont réunis afin de mettre en œuvre cette action qui vise à :

- Distribuer des produits de **première nécessité à plus de 2 000 réfugiés** et ce toutes les semaines ;
- Avoir **0 €** de frais de gestion. **100% de vos dons ont directement servi à l'achat** de denrées alimentaires/ biens de base ;
- Mettre à disposition **des réfugiés de guerre des produits alimentaires gratuits.**

#### **CE SOUTIEN EST VITAL ET NOUS FAISONS À NOUVEAU APPEL À VOUS**

Pour réaliser ce défi et tenir jusqu'au bout, il nous faut encore nous battre. Nous allons continuer à rassembler toutes les bonnes volontés et nous avons toujours besoin de vous pour que cette action directe et d'**extrême urgence** continue en attendant le déploiement complet de l'aide national.

**Aussi, afin d'agir en toute transparence**, un compte a été créé pour recevoir des dons:

**GRAACE/UKRAINE N° BE20 0017 6787 9156 AVEC LA COMMUNICATION  
« ACTION INTERSYNDICALE UKRAINE »**

**C'est un vrai défi** qui nous est lancé. Aussi bien en tant que serviteurs des Institutions qu'envers nos frères et nos sœurs en Humanité qui subissent les affres de la guerre.

**IL N'Y A AUCUNE PETITE CONTRIBUTION, UNIQUEMENT DE GRANDES INACTIONS.**

**La mobilisation dans les Institutions continue !**

Ce sont maintenant **des cours de langues** qui sont disponibles par le seul volontariat de nombreux collègues **de la SEPS.**

**Mais c'est aussi un réseau** qui, lentement, permet aux familles de s'intégrer et de devenir, aussi rapidement que possible, autonomes.

Nous saluons également l'**engagement de nombreuses associations et d'agents** qui se joignent, chacun à leur niveau, à cette grande action que ce soit par des dons en nature ou en temps.

Encore une fois, nous tenons à remercier les services de la Commission (**OIB**) qui continuent de rapatrier depuis les points poste de la Commission les colis de dons alimentaires vers le centre de distribution.

Nous remercions également l'association des retraités **SEPS**, et nous saluons également le soutien de l'**AIACE** qui transmet l'information à ses membres tandis que nous continuons à mettre tout en œuvre pour mobiliser nos aînés, nos responsables politiques et toutes les bonnes volontés disponibles.

[fismaTV video \(europa.eu\)](http://fismaTV.video.europa.eu)

- **Les syndicats soutiennent la création des nouveaux fronts communs.** Qu'il s'agisse de nos institutions, des associations syndicales ou d'agents de tous horizons.
- **Les syndicats encouragent les approches communes au-delà des clivages** pour renforcer des solidarités de faits des associations du personnel par-delà toutes les divisions qui ne nous serviront jamais.
- **Les syndicats appuient toutes les actions au niveau des institutions pour servir l'intérêt et l'image de la fonction publique européenne** en faisant vivre concrètement nos **valeurs européennes**.

**DE TOUT CŒUR  
MERCII !**

